MOBILISER LA DIVERSITÉ DES BASSINS DE VIE TOURISTIQUE VERS UNE

DESTINATION LUBERON

22 décembre 2015

ESPACE VALLEEN LUBERON LURE

TOME 1 : STRATEGIE PLURIANNUELLE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INTEGRE ET DE DIVERSIFICATION

Structure porteuse de la candidature :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon

Maison du Parc - 60 place Jean Jaurès – BP 122 - 84 400 APT

Tél : 04 90 04 42 00 Fax : 04 90 04 41 98 www.parcduluberon.fr

Correspondants de la candidature :

Représentant légal

Monsieur Jean-Louis JOSEPH, Président

Responsable à contacter pour le projet

Madame Mylène MAUREL, chargée de mission agriculture tourisme

Tél 04.90.04.42.01 / 06.28.96.54.56 mylene.maurel@parcduluberon.fr

Sommaire

AVANT-PROPOS 4

1. STRUCTURE PORTEUSE ET DEMARCHE 6

1.1 Le Parc naturel régional du Luberon, porteur de la démarche Espace Valléen, au service du territoire 6

1.2 Approche de la démarche 6

1.3 Une large participation des acteurs locaux 7

2. LES ENJEUX STRATEGIQUES DU TERRITOIRE 10

2.1 Trois bassins de vie touristiques 11

2.2 Un territoire d'une exceptionnelle richesse patrimoniale 13

2.3 Un territoire avec une forte attractivité touristique 15

2.4 Des points faibles à corriger 17

2.5 Des menaces à prendre en compte 19

2.6 De nouvelles opportunités à saisir à l'horizon 2020 20

3. LA STRATEGIE ESPACE VALLEEN : MOBILISER LA DIVERSITE DES BASSINS DE VIE TOURISTIQUE VERS UNE DESTINATION « LUBERON » 23

3.1 Le périmètre de l'Espace Valléen Luberon Lure 23

3.2 Plan d'actions stratégique 24

3.3 Stratégie financière 34

3.4 Modalités de suivi et évaluation du plan stratégique 36

3.5 Ingénierie dédiée à la mise en œuvre du plan stratégique 39

3.6 Gouvernance et stratégie de participation 40

3.7 Caractère durable du plan d'actions 42

3.8 Articulation avec les actions interrégionales du massif alpin 43

3.9 Articulation avec le cadre régional 44

3.10 Articulation avec les autres démarches en cours sur le territoire 45

3.11 Articulation avec les autres territoires.....48

ANNEXES 49

ANNEXE 1 : METHODE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE EV 50

ANNEXE 2 : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....56

ANNEXE 3 : VERIFICATION DE LA COHERENCE AVEC LE CADRE REGIONAL ET INTERREGIONAL 72

ANNEXE 4 : PROFIL DE POSTE – CHEF DE PROJET ESPACE VALLEEN 76

ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES DE L'ESPACE VALLEEN 77

ANNEXE 6 : LISTE DE LA DOCUMENTATION CONSULTEE 79

DECLARATION DU CANDIDAT 80

Avant-propos

La stratégie portée dans le cadre de l'appel à projets « stratégie pluriannuelle de développement touristique intégré et de diversification » se compose de trois documents : la stratégie (Tome 1), le plan d'actions (Tome 2) et 1 document cartographique.

La **stratégie (Tome 1)** est structurée en 3 parties :

1) La présentation de la structure porteuse et de l'approche de la candidature,

2) Le diagnostic stratégique ;

3) La stratégie qui en découle.

Plusieurs annexes complètent ces éléments :

- Annexe 1 : le détail de la méthode d'élaboration de la stratégie avec la liste des participants aux comités de pilotages et aux entretiens

- Annexe 2 : le diagnostic détaillé du territoire

- Annexe 3 : la vérification de la complétude de la candidature sur la base des critères définis par les financeurs

- Annexe 4 : le profil de poste pour le chef de projet espace valléen

- Annexe 5 : la liste des communes de l'espace valléen Luberon Lure

- Annexe 6 : la liste des principaux documents consultés pour l'élaboration de la candidature.

Le **plan d'actions (Tome 2)** offre le détail des fiches actions et des fiches opérations. Il rappelle également en annexe son processus de construction.

Le **document cartographique** est joint à la candidature. Il comprend 4 cartes :

1) Le périmètre de l'Espace Valléen, du PNR du Luberon, du Pays Haute-Provence et de la Réserve de biosphère

2) Le périmètre de l'Espace Valléen et des 2 CRET

3) Le périmètre de l'Espace Valléen et du projet LEADER

4) La localisation des espaces à enjeux impactés par la stratégie de l'Espace Valléen Luberon Lure.

PARTIE 1

PRESENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE L'APPROCHE DE LA CANDIDATURE

1. Structure porteuse et démarche

1.1 Le Parc naturel régional du Luberon, porteur de la démarche Espace Valléen, au service du territoire

Le **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional** (PNR) **du Luberon** porte la candidature à l'appel à projet « Elaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification » pour le territoire.

Il a associé les **territoires partenaires** qui recoupent son territoire, soit les 8 intercommunalités et le Pays de Haute-Provence, pour préparer cette candidature. Une **collaboration étroite** a été menée tout particulièrement avec les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) et communaux (OT). Des acteurs socio-professionnels ont également été sollicités.

Le Parc naturel régional du Luberon

Le PNR du Luberon a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Le Parc naturel régional du Luberon a été créé par arrêté préfectoral du 10 février 1977. Le territoire du Parc correspond à celui des communes ayant approuvé sa charte révisée en 2009 pour douze ans, jusqu'en 2021.

Le syndicat mixte du PNR comprend 77 communes adhérentes (174 369 habitants, source : Insee 2012), les conseils départementaux du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

En 1987, le Parc naturel régional du Luberon gère la **Réserve naturelle géologique**. En 1997, il est reconnu par l'UNESCO comme **Réserve de biosphère**. Depuis 2001, il est admis au réseau européen des espaces protégés membres de la **Charte Européenne pour le Tourisme Durable dans les Espaces Protégés**. Enfin, en 2004, il devient membre du réseau international **European Geopark** et du réseau mondial **Global Geopark**.

1.2 Approche de la démarche

Lors de la programmation 2007-2013, en raison essentiellement du faible nombre de communes éligibles, le Parc naturel régional du Luberon n'a pas participé au Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire. Sur le territoire de l'espace valléen, seule la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure a conventionné avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire des activités de pleine nature (APN) 2007-2013.

Le Parc a aujourd'hui choisi de piloter cette **nouvelle démarche espace valléen** en collaboration étroite avec la Communauté de communes (CC) Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Les autres intercommunalités sont également associées.

Une **équipe projet** a ainsi été constituée pour le suivi de l'étude de définition de la stratégie Espace Valléen, composée de la chargée de mission tourisme et agriculture et du conseiller en politiques territoriales du Parc, de l'élu président de la Commission « Valorisation des territoires » du PNR, et de la chargée de mission APN de la CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Les directeurs des 3 OTI du territoire (CC Pays d'Apt Luberon, Communauté territoriale Sud Luberon, CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure) et des OTI/OT des communes portes d'entrée du territoire (Cavaillon, Pertuis, Manosque) ont également été associés de manière étroite à cette équipe projet.

L'équipe projet a été accompagnée par une **assistance à maitrise d'ouvrage**, dans le cadre de l'appel à projets POIA « ingénierie Espaces Valléens ». La définition de la stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification s'est déroulée de juillet à décembre sur 3 phases : une première phase de construction du diagnostic partagé des enjeux du territoire, une seconde phase d'élaboration de la stratégie à mener, et une dernière phase de définition détaillée du programme d'action. Le détail du phasage de l'étude est présenté en Annexe 1.

1.3 Une large participation des acteurs locaux

L'élaboration de la stratégie a permis de faire rencontrer et travailler ensemble les acteurs du territoire à la définition d'une **nouvelle démarche commune**.

Un **comité de pilotage** dédié à la préparation de la stratégie a rassemblé 43 participants. Les membres du comité de pilotage sont l'ensemble des collectivités à travers leur intercommunalité, les OTI et OT, et le Pays de Haute-Provence. Les têtes de réseaux socio-professionnels du tourisme ont été intégrées au dernier comité de pilotage. La liste des participants aux comités de pilotage est présentée en Annexe 1.

Trois comités de pilotage, instances de travail collectif, ont été organisés avant le dépôt de la candidature :

- au lancement de l'étude, le 17 juillet 2015, sur la présentation du concept d'espace valléen et des cadres de programmation (POIA, CIMA, politique montagne régionale)
- en fin de diagnostic stratégique, le 31 juillet 2015, pour partager les enjeux du territoire,
- à l'issue de la phase de conception de la stratégie, le 31 août 2015, pour échanger sur l'arbre d'objectifs et les premières actions.

Les intercommunalités présentes sur le territoire du Parc ont confirmé leur intérêt de participer à la stratégie pluriannuelle de développement touristique intégré et de diversification de l'Espace Valléen Luberon Lure via une délibération, ou à défaut un courrier d'intention. Toutes les communes du territoire ont été informées à travers les

intercommunalités. Des réunions ont été organisées dans les 3 principales intercommunalités et la démarche espace valléen présentée en comité syndical et bureau du Parc.

Dans la phase de diagnostic et de définition de la stratégie, une trentaine d'entretiens ont été réalisés par le prestataire auprès des acteurs institutionnels, des collectivités et notamment d'élus communaux, mais également avec les acteurs socio-professionnels du tourisme. La liste des personnes entretenues est présentée en Annexe 1.

PARTIE 2

DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE

2. Les enjeux stratégiques du territoire

Le diagnostic territorial, co-construit avec les acteurs du territoire, a permis de faire ressortir les éléments de l'analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du territoire pour la valorisation économique durable du patrimoine naturel et culture, présentés dans le tableau ci-dessous et explicités ci-après. Le détail du diagnostic est disponible en Annexe 2.

Tableau 1. Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour une valorisation économique durable du patrimoine naturel et culturel

ATOUTS en 2015	FAIBLESSES en 2015
.Un patrimoine naturel **riche et remarquable** .Un territoire **labellisé** (Réserve de biosphère, Géopark, Parc naturel régional) .De multiples **savoir-faire** historiques et toujours vivants propres au territoire .Un territoire à **proximité des pôles urbains** .Une **renommée** « Luberon » nationale et internationale .Un territoire **précurseur** en termes de « **tourisme durable** », avec une démarche initiée dès le début des années 2000 .Un **potentiel** présent et important de touristes (familial, régions de proximité, étrangers avec émergence clientèle asiatique et sud-américaine) .Une offre touristique très **diversifiée** maillant l'ensemble du territoire, dont une filière cyclotourisme très structurée, avec la présence de **nombreux acteurs professionnels** du tourisme	.Une **surfréquentation** de certains sites touristiques emblématiques .Une image **faussée et réduite** à un territoire seulement accessible pour une clientèle haut de gamme, avec une partie du territoire moins connue .Des **retombées économiques du tourisme locales modérées** liées à l'importance du tourisme affinitaire et des excursionnistes .Une **quasi-absence de liens et de travail collaboratif** entre les OT des trois bassins de vie touristiques et les villes entrées du territoire .Un manque de **professionnalisation** des acteurs socioprofessionnels du tourisme et une offre touristique en **inadéquation** avec le type de clientèle .Un déficit d'offre **d'hébergement et restauration** avec un rapport qualité/prix jugé insuffisant. .Une **mise en marché encore faible** des produits touristiques .Le **manque d'offre de mobilité** au sein du territoire .La présence de **zones blanches numériques** .Un déficit de **points d'eau**
OPPORTUNITES à l'horizon 2020	**MENACES à l'horizon 2020**
.Développer les **collaborations** entre les bassins de vie touristiques en lien avec les villes entrées du territoire et le PNR du Luberon .Répondre à la **demande forte** en activité familiale et activités de pleine nature .Développer les **nouveaux marchés touristiques en croissance** (ex : écotourisme) .Connecter le territoire avec les autres Espaces Valléens autour d'une offre spécifique (**itinérance**)	.La tendance vers le **resserrement** de la période touristique sur les mois juillet-août pourrait s'accentuer .La **pression** de l'activité touristique et notamment une **capacité d'adaptation au changement climatique** insuffisante, pourraient aggraver leurs effets sur le patrimoine naturel en particulier .La **concurrence** d'autres territoires touristiques répondant mieux aux **nouvelles attentes** de la clientèle touristique, pourrait être accrue .La poursuite de l'arrivée d'**investisseurs sur des projets de luxe** pourrait **porter atteinte à** l'action tourisme durable du PNR du Luberon

2.1 Trois bassins de vie touristiques

Trois ensembles, délimités par des unités paysagères structurantes, se distinguent par leurs spécificités patrimoniales, leur poids économique touristique, leur clientèle touristique et leurs flux touristiques à partir des villes « entrée du territoire ». Ils seront dénommés « bassins de vie touristique ».

Le bassin de vie touristique « Provence Luberon »[1] situé sur le département du Vaucluse, entre le massif du petit Luberon et les Monts de Vaucluse, concentre des sites touristiques emblématiques tels que les villages de Gordes et Roussillon, et le massif des ocres. La taxe de séjour, permettant d'apprécier le poids touristique du bassin, avoisine les 900 000 euros par an. Elle recouvre l'ensemble de l'intercommunalité « Pays d'Apt Luberon » et pour partie (3 communes) celle de Luberon Monts du Vaucluse.

Le bassin de vie touristique « Luberon Côté Sud », également situé dans le département du Vaucluse, au sud du massif du grand Luberon, se distingue par la présence d'une agriculture largement diversifiée, des petits villages typiques et de nombreux châteaux. Le tourisme y est principalement affinitaire avec une taxe de séjour proche de 40 000 euros par an. Il coïncide avec la communauté territoriale Sud Luberon.

Le bassin de vie touristique « Haute Provence Luberon Lure » représente la partie Est du territoire et regroupe approximativement les communes du département des Alpes-de-Haute-Provence de la Réserve de Biosphère Luberon Lure. Le relief est plus marqué que sur les autres bassins. Il se distingue des autres bassins de vie touristiques notamment par la présence d'une station de montagne (Lure), de professionnels reconnus de la filière saveurs-senteurs, d'un artisanat d'art important et d'un patrimoine culturel fort autour de l'écriture. La taxe de séjour est supérieure à 150 000 euros par an. Ce bassin se compose de la Communauté de communes du pays de Forcalquier Montagne de Lure, de celle de Haute Provence et des communes adhérentes au PNR du Luberon de Durance Luberon Verdon agglomération.

Trois villes, dont deux classées en Massif alpin, constituent des villes entrée du territoire : Cavaillon, Pertuis et Manosque. Ces villes sont des capteurs de flux touristique. Elles ont un rôle charnière entre le territoire et des espaces fortement urbanisés (agglomération d'Avignon à l'Ouest, métropole d'Aix-Marseille au Sud). Manosque y occupe une situation particulière en tant que ville interface de deux Parcs naturels régionaux, candidats au programme Espace Valléen.

Le croisement des stratégies touristiques des bassins de vie touristiques constitue une étape nécessaire à la construction d'une destination touristique. Ce croisement est traité dans la partie 3.2.

[1] Les noms utilisés pour les bassins de vie touristiques ont été inspirés par les marques commerciales déposées par les trois offices de tourisme intercommunaux : CC Pays d'Apt-Luberon, CC Sud Luberon, CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Les trois bassins de vie touristique et les villes entrée du territoire (réalisation Tercia Consultants-Territour)

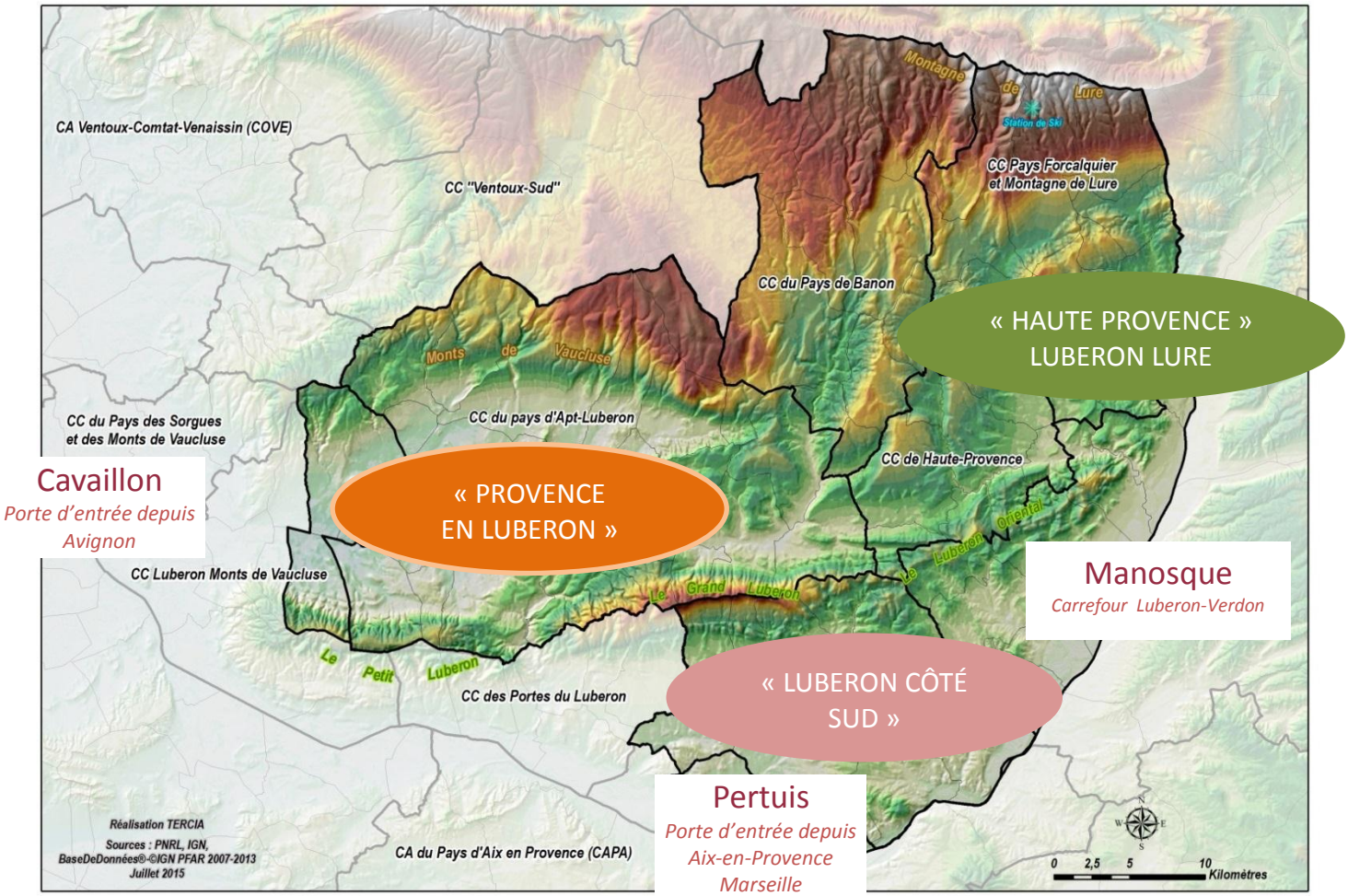

2.2 Un territoire d'une exceptionnelle richesse patrimoniale

Les **milieux naturels** et les **paysages** présents sur le territoire et les multiples **savoir-faire** historiques et toujours vivants constituent un réel atout du territoire :

- une diversité de **reliefs** très contrastés avec de la montagne (massif de Lure, petit et grand Luberon, monts de Vaucluse), des gorges, des plaines et des plateaux d'altitude ;
- de nombreux **affleurements géologiques** et **sites paléontologiques**, comme le massif des ocres, dalles à empreintes, nombreux sites fossilifères ;
- des paysages marqués par l'extraction des **ressources minérales** (charbon, gypse, sel, etc.) ;
- une **biodiversité** exceptionnelle avec 9 sites Natura 2000 au titre des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » (1800 espèces de végétaux dont 70 protégées, 135 espèces d'oiseaux, 2300 espèces de papillons) ;
- plusieurs espaces naturels sensibles (7 dans le Vaucluse avec par exemple les Mines d'Ocre de Bruoux, la forêt des Cèdres du Petit Luberon, le vallon de l'Aiguebrun ; et 3 dans les Alpes de Haute-Provence : les Gorges d'Oppedette, les Mourres de Forcalquier, le Sommet de Lure)
- des **paysages agricoles remarquables** (viticulture, oléiculture, lavande, pastoralisme) et une grande **diversité de productions agricoles reconnues et spécifiques** au territoire (13 signes officiels de qualité et des produits emblématiques comme les fruits confits, la truffe, les huiles essentielles, etc.) ;
- une **forêt** particulièrement présente et remarquable sur le territoire, avec l'existence de hêtraies et de chênaies sessiliflores ;
- un **patrimoine bâti spécifique** avec notamment les villages perchés dont certains sont classés (5 « plus beaux villages de France », 5 « villages et cités de caractères »), les constructions en pierres sèches (bories) dont les châteaux de la vallée d'Aigues, et des petits patrimoines de pays (moulins, lavoirs, fours, églises etc.) ;
- une **richesse culturelle** marquée par le passage de nombreux artistes majeurs de la littérature et de la peinture qui y ont situé une part non négligeable de leurs œuvres (ex : Jean Giono, Henri Bosco, Paul Guigou, Serge Fioro). L'artisanat d'art est encore aujourd'hui particulièrement présent sur tout le territoire, avec un réseau d'ateliers d'art dense et diversifié (céramique, vitrail, tournage sur bois, etc.). Les évènements culturels sont nombreux toute l'année (festivals musicaux comme le Festival Durance Luberon, le Luberon Jazz Festival, fêtes et foires organisées autour des produits du terroir (figues, amandes, vin, cerise, lavande, blé dur, olive, truffe).

Concernant la **biodiversité**, le service Espaces naturels du PNRL est actuellement en train d'élaborer une stratégie portant sur l'Objectif stratégique (OS) 2 du Programme opérationnel interrégional des Alpes (POIA) : « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines ». Celle-ci portera en particulier sur la Trame Verte et Bleue du territoire, à savoir l'ensemble

écologiquement fonctionnel formé par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Un travail collaboratif entre l'équipe de l'Espace valléen et le service Espaces naturels du Parc devra dès lors être assuré.

En tous les cas, la prégnance de l'enjeu, la responsabilité du territoire vis-à-vis de son patrimoine naturel et l'étroite imbrication entre sa préservation et les activités humaines doit conduire à sa prise en compte dans chacune des opérations menées. Elles devront s'assurer du respect de l'esprit de la réserve de Biosphère et bien entendu limiter au maximum leur impact sur le milieu naturel. Cette cohérence avec l'esprit Réserve de biosphère sera un critère de sélection et de priorisation des projets.

2.3 Un territoire avec une forte attractivité touristique

Une clientèle familiale et de nombreux excursionnistes

Les excursionnistes sont nombreux (plus de 6 millions par an, source : enquête cordon CRT 2011). Au sein du territoire, un **flux important d'excursionnistes** se dirige vers le Nord-Ouest du territoire avec les sites incontournables que sont les Ocres et le village de Gordes. Sur les autres zones du territoire, le nombre de visiteurs à l'année est moins important mais reste conséquent.

Représentation schématique des principaux sites d'excursion et flux de visiteurs sur le territoire (réalisation Tercia Consultants-Territour)

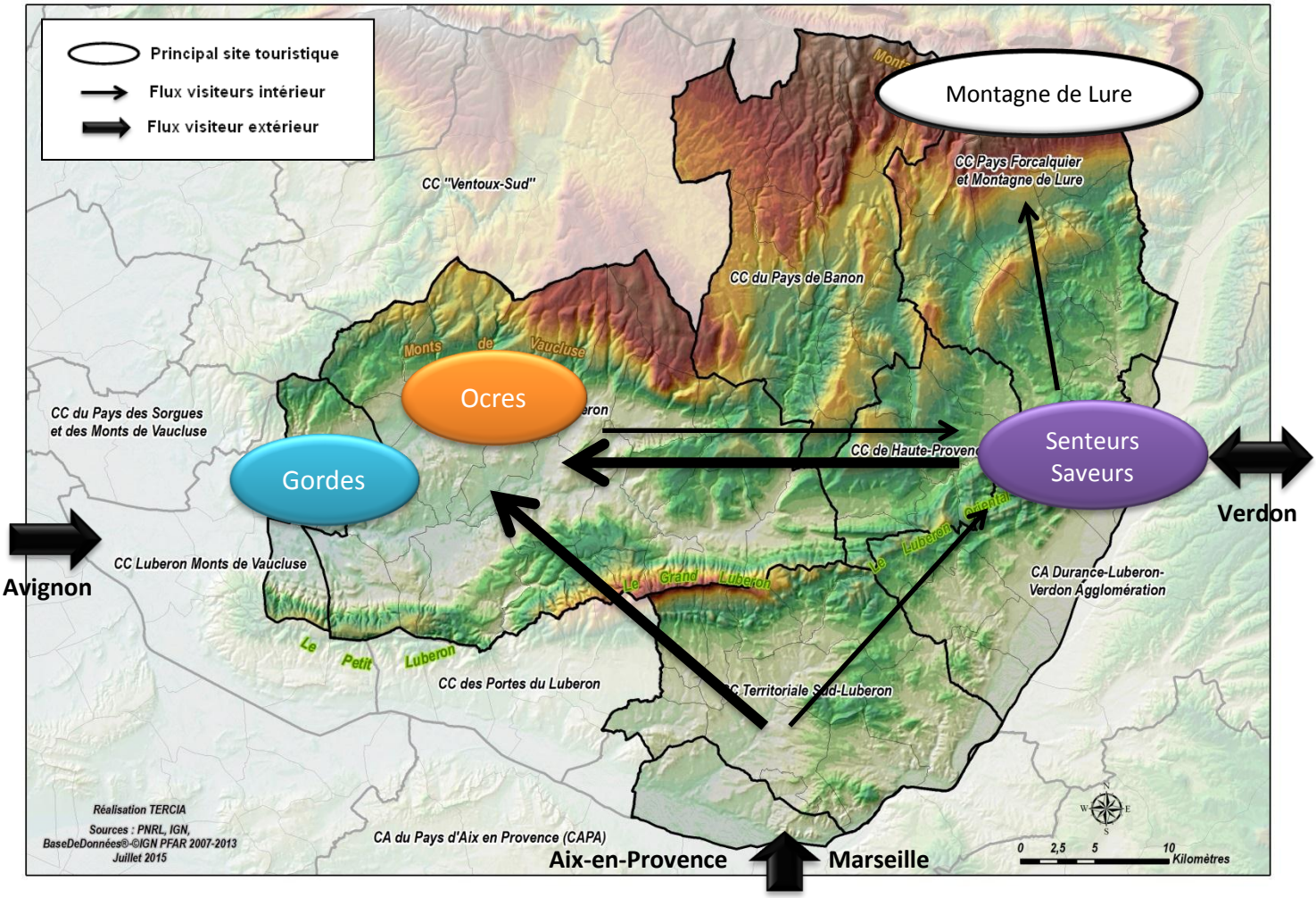

Le nombre de séjournants est moindre (plus de 1,5 millions en 2011, générant plus de 8 millions de nuitées par an, source : enquête cordon CRT 2011).

La **clientèle française** représente selon les acteurs du territoire 70% de l'ensemble. Il s'agit d'une **clientèle plutôt familiale avec enfants**. Cependant, on assiste dans la partie ouest du territoire à l'arrivée importante d'une clientèle étrangère (asiatique majoritairement)

Le **tourisme affinitaire est très présent** sur le territoire par rapport aux territoires voisins, surtout dans le sud du territoire.

Sur le territoire, **l'été concentre la moitié de la fréquentation touristique**.

Le développement d'une offre touristique à l'année, plus diffuse, allant au-delà de la saison estivale, et le rééquilibrage des flux de clientèles, constituent deux des enjeux principaux de la démarche espace valléen.

Un potentiel touristique existant à développer

Le territoire constitue une destination touristique présentant de nombreux atouts :

- Une **renommée** « Luberon » nationale et internationale, reliée à la « Provence », à l'ensoleillement et à un « esprit village » ;
- Un territoire à **proximité des pôles urbains** avec des villes entrées du territoire, limitant son isolement, et offrant un lieu aux citadins pour se ressourcer ;
- Un **point de départ** pour des excursions littoral/montagne ;
- Un **potentiel** présent de touristes : clientèle familiale, résidents de territoires de proximité, clientèle touristique étrangère et notamment asiatique ;
- Une **offre touristique très diversifiée maillant l'ensemble du territoire** : activités de pleine nature (cyclotourisme, circuits équestres, randonnée, escalade, via ferrata, montgolfière, parapente, VTT, initiation au ski alpin, luge, raquette à neige, spéléologie, balade en calèche, accompagnateur en montagne, guide de pays, etc.), restauration/hébergement, agritourisme, activités culturelles (musée, ateliers enfants, visites et stages autour des produits du terroir et de la biodiversité, etc.), évènements culturels (festivals musicaux, fêtes ou foires autour des produits du terroir, carnaval provençal) ;
- De **nombreux acteurs professionnels** du tourisme présents sur tout le territoire, et notamment certaines têtes de réseaux d'acteurs (Vélo Loisir Provence, Fédération nationale des Bistrots de Pays), avec une **filière cyclotourisme très structurée.**

2.4 Des points faibles à corriger

Une offre touristique à améliorer

Plusieurs faiblesses démontrent la nécessité d'agir sur le territoire :

- Une **surfréquentation de certains sites emblématiques** du territoire (ex : Gordes, Roussillon, massif des Ocres) avec un déséquilibre entre population résidente et visiteurs pouvant entrainer des conflits d'usage (ex : Roussillon, 1500 habitants et 500 000 visiteurs par an) ;

- Une **image faussée et réduite** à un territoire seulement accessible pour une clientèle haut de gamme, avec une partie du territoire moins connue (Sud et Est) ;

- Des **retombées économiques locales du tourisme inférieures** à la moyenne du département du Vaucluse, légèrement supérieures à celle du département des Alpes-de-Haute-Provence, liées à l'importance du tourisme affinitaire et des excursionnistes ;

- Une **quasi-absence de liens et de travail collaboratif** entre les bassins de vie touristiques et les villes entrée du territoire ;

- Un **manque de professionnalisation** des acteurs socioprofessionnels du tourisme, avec une offre en inadéquation avec le type de clientèle (ex : offre faible d'activités et de services adaptée aux enfants) ;

- Un **déficit** d'offre d'hébergement/restauration pour les groupes aux portes du territoire et à la nuit (hors WE), avec un rapport qualité/prix jugé insuffisant et une qualité d'accueil dans les commerces jugée trop faible par les visiteurs ;

- Une **mise en marché encore faible des produits touristiques existants** (VTT, randonnée) sauf pour le cyclotourisme ;

- Un **déficit de points d'eau** et notamment de baignade, malgré un réseau hydrographique diversifié.

Un accès aux services encore trop faible, mais des pistes de développement

Quoique rurale, la population de l'Espace valléen exprime des besoins en matière de services de plus en plus nombreux et identiques à ceux des citadins. S'y ajoutent ceux des touristes, essentiellement présents en été. Ces besoins croissants sont difficiles à contenter de par plusieurs handicaps : la nécessité des déplacements, la difficulté pour que la population atteigne la masse critique permettant de satisfaire aux critères de rentabilisation d'un service, la fluctuation saisonnière des besoins, la limitation des ressources financières des communes. Certains acteurs de l'Espace valléen se sont emparés de la thématique via leurs compétences et légitimités propres : dans une approche d'écomobilité par Pays de Haute-Provence, dans une approche d'aménagement global du territoire via les SCoT de Cavaillon / du Coustellet / de l'Isle-sur-la-Sorgue, du Pays d'Apt, du Sud Luberon, de l'Agglomération Durance Luberon

Verdon,… Peu d'initiatives ont toutefois porté sur ces territoires une vision d'ensemble sur la problématique des services à destination des touristes comme des habitants. Les problématiques sont pourtant nombreuses :

La **mobilité** constitue un enjeu majeur pour ce territoire, qui est à la fois moins doté en infrastructures et services de transport public que des espaces plus urbains et confronté à des besoins importants. Les principaux besoins identifiés sont les déplacements domicile-travail tant en interne que dans le cadre d'échanges avec les territoires voisins, et les déplacements internes au territoire liés aux excursions des touristes.

Du point de vue touristique, un des enjeux est de **réduire la surfréquentation** de certains sites fragilisant les milieux et impactant l'image perçue par la clientèle. En effet, l'organisation et le coût du **stationnement**, tout particulièrement à proximité des sites emblématiques (ex : Gordes, Roussillon), ont été soulevés comme des axes à améliorer par les visiteurs, dans l'enquête clientèle du CRT (2011).

Concernant les services de proximité, d'éducation / formation, de santé et d'action sociale, l'analyse montre que de fortes disparités infra-territoriales existent. Les pôles démographiques tendent globalement à renforcer leur offre, mais certaines zones restent largement à l'écart voire connaissent un mouvement de désertification. Le constat ne concerne pas que les services marchands puisque les services publics disparaissent également de certains petits villages. Le développement touristique est un des leviers permettant de contrer ce mouvement.

Des **zones blanches numériques** sont répertoriées sur le territoire. L'absence d'accès à internet sur l'ensemble du territoire constitue une réelle faiblesse, face à la demande en pleine croissance d'accès à internet par les habitants et visiteurs. Elle limite le développement économique du territoire, y compris de l'activité touristique de par l'évolution du métier des professionnels, ainsi que le développement d'outils numériques innovants au service de la valorisation du patrimoine.

Si traitées notamment à l'échelle et avec les cibles pertinentes, des solutions existent toutefois qui doivent permettre de palier au moins pour partie à ces difficultés. Celles couplant les problématiques auxquelles font respectivement face les résidents et les touristes semblent à ce titre particulièrement pertinentes :

- Services d'écomobilité, via notamment des navettes, du transport à la demande, reliant par exemple les lieux de vie en passant par les sites touristiques ;
- Développement de l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire, via des solutions alternatives (ex. : Wimax) permettant aux habitants, aux professionnels du tourisme et aux touristes de disposer d'une connexion internet fiable et rapide.

  Et plus largement le développement des usages du numérique, lequel peut servir la valorisation et à la découverte du territoire pour tous, la formation,…
- Espaces mutualisés de services au public, constitués autour d'une structure porteuse et réunissant plusieurs opérateurs proposant des prestations diverses permettant de répondre avec souplesse aux besoins des utilisateurs.
- …

Plusieurs dispositifs régionaux et interrégionaux ont intégré ces enjeux et appuient les territoires : LEADER, CRET, Espace valléen,… Des appels à projets sont également

régulièrement lancés pour apporter des réponses et des financements sur des volets spécifiques. Début 2015, le gouvernement s'est notamment engagé à déployer d'ici 2017 un total de 1000 maisons de services sur le territoire national (363 étaient en fonctionnement en fin d'année 2014). Il s'agit d'une véritable opportunité pour un territoire comme celui de l'Espace valléen Luberon-Lure.

Ces solutions ne sont toutefois pour l'heure que de pistes qui **doivent être précisées par au moins une étude spécifique.** Elle permettra d'analyser finement l'offre actuelle, le niveau de satisfaction des résidents et des touristiques, les possibilités économiquement viables et l'ensemble des dispositifs mobilisables. Elle devra en définitive permettre d'adopter une approche globale des services et des mobilités, tant au niveau des cibles que de l'offre à construire, en prenant donc notamment en compte les habitudes des habitants. Il est à ce sujet à noter que le projet LEADER Haute-Provence – Luberon porte lui aussi au cœur de sa stratégie la question des services : écomobilité et numérique, mais également services de proximité. Les actions portées respectivement devront dès lors bénéficier d'une coordination encore plus poussée que d'autres sujets. Pour l'heure, le projet LEADER identifie notamment comme pistes d'actions la conduite :

- d'études de préfiguration pour la création d'équipements intergénérationnels ;
- d'un Schéma d'implantation d'équipements pour la mobilité alternative ;
- d'études d'opportunité / faisabilité.

2.5 Des menaces à prendre en compte

Plusieurs évolutions en cours, constatées lors du diagnostic, représentent des risques pour le bon développement durable du territoire. Elles nécessitent d'être prises en compte pour mettre en œuvre les opportunités identifiées.

L'accentuation du resserrement de la période touristique

Le diagnostic a montré un resserrement de la période touristique sur les mois de juillet et août, après une tendance vers l'étalement. Ce phénomène entraine plusieurs effets néfastes pour le territoire. D'une part, il accentue la surfréquentation constatée sur plusieurs sites touristiques emblématiques, amplifiant le risque de dégradation du patrimoine naturel. D'autre part, il a des conséquences négatives sur l'économie touristique et notamment sur l'emploi touristique saisonnier.

Cette évolution nécessite de développer une offre touristique sur toute l'année, notamment en attirant la clientèle touristique résidant dans les régions et pôles urbains de proximité.

L'aggravation des effets néfastes de la pression de l'activité touristique et du changement climatique sur le patrimoine

Le patrimoine naturel et culturel du territoire est fragile. La préservation du patrimoine, tout particulièrement du patrimoine naturel, nécessite à la fois de mettre en place des aménagements durables et de limiter la surfréquentation des sites. Une sensibilisation des acteurs professionnels du tourisme, des touristes et des habitants aux impacts de la pression touristique et du changement climatique permet également de développer la capacité du territoire à en limiter les effets négatifs.

Le décalage entre l'offre touristique et les nouvelles attentes des clientèles

Le territoire dispose d'une renommée nationale et internationale identifiée lors du diagnostic, en lien avec la « Provence » et l'ensoleillement important. Elle risque toutefois de ne pas être suffisante à l'avenir pour faire face à la concurrence des autres territoires touristiques. Elle est menacée également par le changement climatique et l'apparition accrue de pics de chaleur à venir, rendant les conditions de séjour plus difficiles (notamment avec le déficit de points d'eau constaté sur le territoire). Des zones blanches numériques ont également été identifiées lors du diagnostic, réduisant l'attractivité du territoire.

Le développement de la professionnalisation des acteurs du tourisme et de l'accessibilité à l'offre touristique et aux services (mobilité, numérique, signalétique) est nécessaire pour limiter le décalage de l'offre du territoire par rapport aux nouvelles attentes des clientèles. Une meilleure connaissance de leurs attentes est également indispensable.

La poursuite de l'arrivée d'investisseurs sur des projets de tourisme de luxe

L'image du territoire à l'extérieur, est souvent faussée, réduisant le Luberon à un endroit seulement accessible à une clientèle haut de gamme. Cela a pour effet de participer au déséquilibre de l'économie touristique du territoire et de porter atteinte à l'action tourisme durable du PNR du Luberon.

De nouveaux projets touristiques de luxe sont en devenir sur le territoire, notamment en lien avec l'oenotourisme. La mise en place de projets alternatifs notamment en lien avec les nouveaux marchés touristiques, est nécessaire pour un rééquilibrage de l'économie touristique vers des retombées économiques locales et une évolution de l'image faisant écho à l'ensemble du territoire.

2.6 De nouvelles opportunités à saisir à l'horizon 2020

La phase de diagnostic a permis d'identifier de nouvelles opportunités de valorisation durable du patrimoine naturel et culturel sur le territoire, partagées par l'ensemble des acteurs. Elles sont liées à la fois à des évolutions externes et internes au territoire. Quatre grands ensembles d'opportunités dont les acteurs du territoire veulent se saisir **en priorité**, ont été identifiés.

Développer la collaboration entre les bassins de vie touristique

Le diagnostic a fait ressortir les faibles liens existants actuellement entre les bassins de vie touristique (cf. 2.5). Chaque bassin possède son identité et ses spécificités propres. Le poids économique touristique est différent également selon les bassins. Le diagnostic a néanmoins démontré un certain nombre de caractéristiques communes à l'ensemble de ces bassins de vie touristiques, formant une cohérence sur tout le territoire.

La structuration de la compétence tourisme autour des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRE est une opportunité à saisir pour les bassins de vie touristiques, afin d'une part, de structurer le développement touristique au sein du bassin et d'autre part, de mettre en place un travail collaboratif entre les bassins pour renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.

Ce travail nécessite d'associer les Offices de Tourisme des villes entrées du territoire, les acteurs professionnels du tourisme, et le Parc naturel régional, garant des valeurs du tourisme durable.

Répondre à la demande forte en activités familiales et activités de pleine nature

La clientèle touristique du territoire est principalement une clientèle familiale en attente d'activités, et tout particulièrement d'activités de pleine nature. Le territoire est encore faible sur la réponse à offrir à chaque segment de clientèle, et notamment aux enfants.

De nouvelles offres touristiques sont à développer par type de clientèle ; la priorité étant à donner sur la clientèle familiale et la clientèle amatrice d'activités de pleine nature.

Développer les nouveaux marchés touristiques en croissance

Les experts touristiques ont identifié l'émergence de nouveaux marchés touristiques en lien avec les évolutions sociologiques : le tourisme expérientiel (quête de sens, besoin de bien-être et de ressourcement), le tourisme collaboratif (échange, rencontre, etc.) et le « do it yourself » (le faire soi-même), l'écotourisme (respect de l'environnement et des pratiques), le tourisme lié au terroir, à l'authenticité et la simplicité.

Les caractéristiques du territoire sont compatibles avec ces nouveaux marchés qui constituent une opportunité d'aller vers un tourisme durable tout au long de l'année.

Connecter le territoire avec les autres Espaces Valléens autour de l'itinérance

Le PNR du Luberon travaille actuellement avec tous les autres PNR de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le développement du tourisme durable. Dans ce cadre, les PNR souhaitent mettre en place un projet touristique interparc autour de l'itinérance, c'est-à-dire autour du développement de parcours thématiques multimodaux (non motorisés) pour tous (habitants, visiteurs) à la découverte du patrimoine naturel et culturel.

Ce projet est une nouvelle opportunité de valorisation du patrimoine naturel et culturel sur toute l'année, à l'échelle du territoire, mais également en lien avec d'autres territoires partageant des valeurs communes de tourisme durable, tels que les Espaces Valléens dans le Massif alpin.

La thématique de l'itinérance est par ailleurs fortement soutenue notamment par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute Provence. La mise en place de passerelles pour relier les outils d'information existants comme le système d'information touristique SITRA utilisé à la fois en région PACA et en région Rhône-Alpes, avec l'outil Géotrek, est acceptée par les acteurs.

PARTIE 3

LA STRATEGIE DE L'ESPACE VALLEEN LUBERON LURE

« MOBILISER LA DIVERSITE DES BASSINS DE VIE TOURISTIQUE VERS UNE DESTINATION LUBERON »

3. La stratégie Espace Valléen : mobiliser la diversité des bassins de vie touristique vers une destination « Luberon »

La stratégie Espace Valléen du territoire a été conçue pour créer une **nouvelle dynamique territoriale** : faire de la diversité de l'existant une force et se donner une ambition collective. Elle apporte une **valeur ajoutée** par rapport aux démarches existantes, tout en les prenant en compte.

« *Il ne s'agit pas de lisser les différences mais de mettre en synergie les diversité au service de tout un territoire* », André BERGER, vice-président du parc du Luberon, président de la commission valorisation des territoires.

3.1 Le périmètre de l'Espace Valléen Luberon Lure

Les acteurs du territoire se sont interrogés sur la délimitation du périmètre de l'Espace Valléen. Les enjeux identifiés lors du diagnostic ont démontré la nécessité de travailler à l'échelle de la **Réserve de biosphère Luberon Lure** pour préserver le patrimoine et saisir l'opportunité de renforcer la porosité entre les bassins de vie touristiques. Plusieurs facteurs confirment la **pertinence** de la Réserve de biosphère Luberon Lure comme périmètre d'un espace valléen **cohérent,** plutôt que d'autres périmètres existants comme celui du PNR du Luberon :

- La Réserve de biosphère Luberon Lure constitue une **entité remarquable et reconnue de patrimoine naturel et culturel alpin** avec à la fois des richesses communes propres à l'ensemble du territoire et des spécificités à l'échelle des bassins touristiques.

- La stratégie menée au niveau mondial par l'ensemble des Réserves de biosphère qui vise à réconcilier la conservation de la biodiversité avec son utilisation durable via un **développement durable intégré du territoire**, est en totale cohérence avec les ambitions de la démarche Espace Valléen. La majorité du périmètre recoupe le territoire du PNR du Luberon qui, à travers sa Charte et son adhésion aux réseaux géopark, promeut également la préservation du patrimoine et un développement durable, en accord avec les finalités d'un Espace Valléen.

- Le périmètre de la Réserve de biosphère Luberon Lure permet de couvrir les communautés de communes quasi-**intégralement**, contrairement au périmètre du PNR du Luberon. Seules les deux agglomérations ne sont pas intégrées dans leur totalité (Durance Luberon Verdon Agglomération, Communauté du Pays d'Aix). Cette configuration facilitera **l'appropriation et la mise en œuvre** de la démarche par les intercommunalités.

- La stratégie espace valléen doit être en cohérence avec les **projets de territoire en cours**. Les périmètres du GAL Haute Provence Luberon et des deux Contrats régionaux d'équilibre territoriaux (CRET) sont bordés au Nord par la même frontière que la Réserve de biosphère Luberon Lure.

- La Communauté de communes du Pays Forcalquier et Montagne de Lure a participé au Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire des activités de pleine nature (APN) 2007-2013. Toutes les communes de l'intercommunalité sont dans le périmètre de la Réserve de biosphère. Le choix du périmètre de la Réserve de biosphère pour cette nouvelle programmation permet ainsi une **poursuite des efforts menés** sur le développement touristique durable, notamment sur la station de la montagne de Lure.

Description du périmètre

Le territoire de l'Espace Valléen Luberon Lure se compose de 84 communes du massif alpin (cf. liste des communes en annexe 5) et regroupe 124 765 habitants (source : Insee 2012). Il comprend l'ensemble des communes du massif alpin de la Réserve de Biosphère Luberon Lure. Il se distingue du périmètre actuel du Parc naturel régional du Luberon et ses 77 communes adhérentes et du périmètre du Pays de Haute-Provence (51 communes) (CARTE 1).

L'Espace Valléen est à cheval sur 2 départements : le Vaucluse (84) et les Alpes-de-Haute-Provence (04). 6 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération sont concernées.

Tableau 2 : Intercommunalités de l'Espace Valléen Luberon Lure

Intercommunalité	N communes dans l'EV
Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon (CCPAL)	25
Communauté territoriale Sud Luberon (COTELUB)	14
Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure (CCPFML)	13
Communauté de communes du Pays de Banon (CCPB)	12
Communauté de communes de Haute-Provence (CCHP)	8
Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse (CCLMV)	3
Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	9
Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence (CAPA)	1

Le territoire se caractérise par une structuration intercommunale qui a évolué très récemment, avec le regroupement en 2014 de deux intercommunalités pour former la Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse et de deux autres intercommunalités pour créer la Communauté de communes Pays d'Apt-Luberon.

Le territoire est à proximité de zones urbaines (l'aire urbaine d'Avignon, la métropole Aix-Marseille) et en en interaction avec plusieurs espaces voisins, comme le Ventoux, le Verdon, la Haute-Provence et le Val de Durance.

3.2 Plan d'actions stratégique

Enjeux prioritaires du territoire

Les quatre grands ensembles d'opportunités identifiés comme prioritaires à l'horizon 2020 par les acteurs lors du diagnostic, ont conduit à préciser les enjeux pour le territoire en tenant compte des menaces. Trois **enjeux prioritaires** sont ressortis :

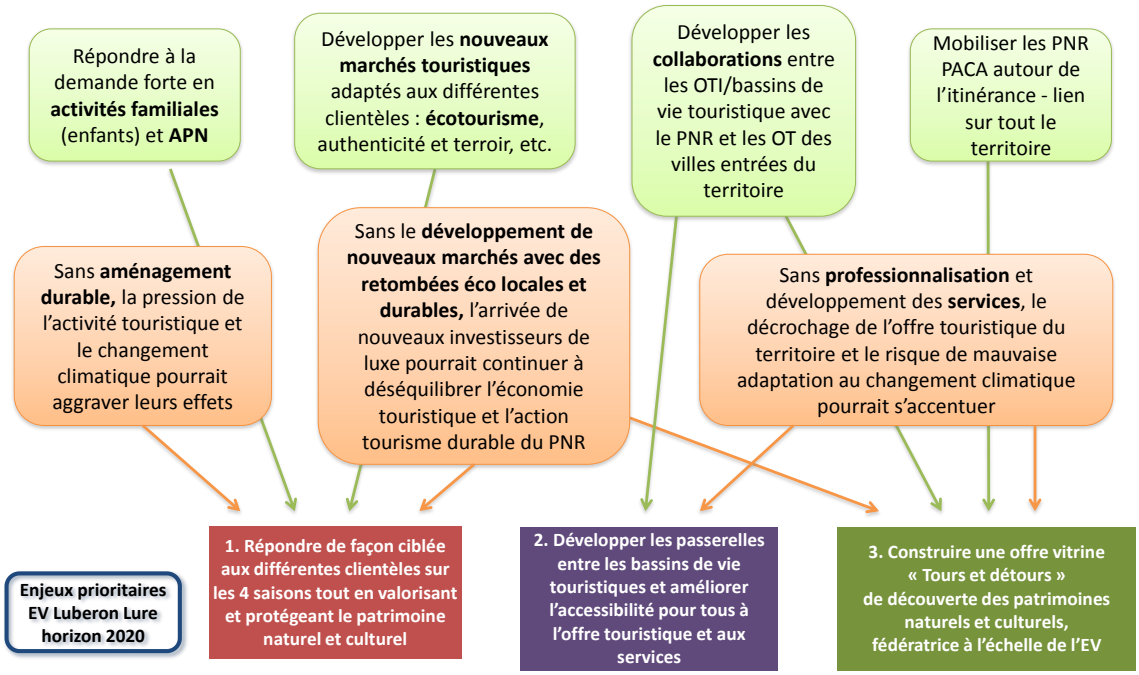

A ces trois enjeux prioritaires, répondent trois niveaux d'intervention : des territoires… à la destination touristique (CARTE 4).

L'enjeu 1 concerne les bassins de vie touristiques, la valorisation de leur patrimoine et la construction de l'offre touristique de l'Espace Valléen, en tenant compte des différentes clientèles. C'est le **socle** qu'il s'agit de **consolider**.

L'enjeu 2 porte sur la mise en lien des bassins de vie touristique, dans lesquels relèvent la communication, la mobilité, l'information et la coordination. Il s'agit de **connecter** les différents bassins, à l'échelle de l'Espace Valléen.

L'enjeu 3 cible la destination « Luberon » avec la construction d'une offre « vitrine » fédératrice de l'Espace Valléen. C'est l'**ambition** du territoire, la « carte de visite ».

Avec l'enjeu 1, le territoire œuvre dans le présent ; les enjeux 2 et 3 projettent le territoire dans l'avenir.

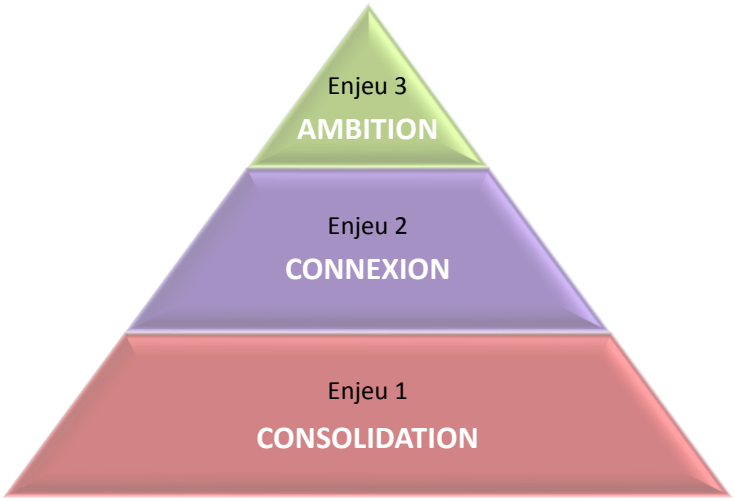

Enjeu 1. CONSOLIDATION. Répondre de façon ciblée aux différentes clientèles sur les 4 saisons, tout en valorisant et protégeant le patrimoine naturel et culturel :

- Construire dans une démarche de tourisme durable (économie/ biodiversité et environnement/social), une offre familiale de découverte des patrimoines par de nouveaux aménagements de sites emblématiques et de nouveaux équipements structurants, en privilégiant 4 thématiques : eau, géologie-pierre, terroir et activités de pleine nature ;
- Structurer de nouvelles filières touristiques d'opportunité (artisanat d'art, bien-être et santé, cinéma, astronomie, etc.), pour diversifier l'offre en réponse aux nouvelles attentes des clientèles et assurer des retombées économiques locales.

Enjeu 2. CONNEXION. Développer les passerelles entre les bassins de vie touristique et améliorer l'accessibilité pour tous à l'offre touristique et aux services :

- mettre en réseau les acteurs du tourisme (OTI, OT entrées du territoire, acteurs socioprofessionnels du tourisme, PNR du Luberon) pour renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire ;
- développer la connaissance de la clientèle touristique du territoire et de ses attentes, en se dotant d'outils d'observation des clientèles nouvelles et en menant une réflexion commune au territoire sur les stratégies à adopter pour y répondre ;
- améliorer la professionnalisation des acteurs du tourisme, à travers la formation et la qualification ;
- développer l'accès pour tous (habitants, touristes) à l'offre touristique par une amélioration de la signalétique (Relais Infos Service (RIS), Signalisation d'Information Locale (SIL)) ;
- offrir aux habitants et aux touristes un accès au numérique à partir des lieux d'accueil et d'information du territoire (wifi territorial) ;
- mettre en place de nouvelles solutions d'éco-mobilité pour découvrir le patrimoine, au sein des bassins de vie touristique et entre les bassins de vie touristique, afin de limiter l'utilisation massive de la voiture individuelle sur le territoire, et permettre de valoriser certaines parties du territoire moins connues ;
- renforcer le rôle des OTI et OT, notamment ceux des villes entrées du territoire, en les positionnant en maisons du tourisme, du territoire et de la mobilité (plateforme d'information et de circulation sur l'Espace Valléen) ;
- mettre en place une gouvernance collaborative autour du projet Espace Valléen, pour assurer sa dynamique et son appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire.

Enjeu 3. AMBITION. Construire une offre vitrine « Tours et Détours en Luberon » de découverte des patrimoines naturels et culturels fédératrice à l'échelle de l'Espace Valléen :

- développer un nouvel outil numérique innovant de découverte du patrimoine ;
- construire des produits touristiques d'itinérance diversifiés de découverte du patrimoine (séjours, visites guidées, activités de pleine nature) pour tous (habitants, touristes) et toute l'année ;
- concevoir une information dédiée et des outils d'interprétation du patrimoine, et promouvoir cette offre vitrine ;

- collaborer avec d'autres Espaces Valléens pour construire une offre d'itinérance entre Espaces Valléens et capitaliser les expériences à l'échelle du massif alpin.

Arbre des objectifs

Les trois enjeux prioritaires répondent à deux objectifs stratégiques partagés par les acteurs :

- Définir de **nouvelles actions de valorisation économique du patrimoine** naturel et culturel avec des **retombées économiques locales** *(POIA OS1, CIMA, Politique régionale montagne)*
- Construire une **Destination Luberon Tourisme Durable** *(objectif spécifique au territoire contribuant à la coopération inter-Espaces Valléens)*

7 actions répondant chacune à un objectif opérationnel à l'horizon 2020, ont été définies.

Figure 1 : Arbre des objectifs de l'Espace Valléen Luberon Lure

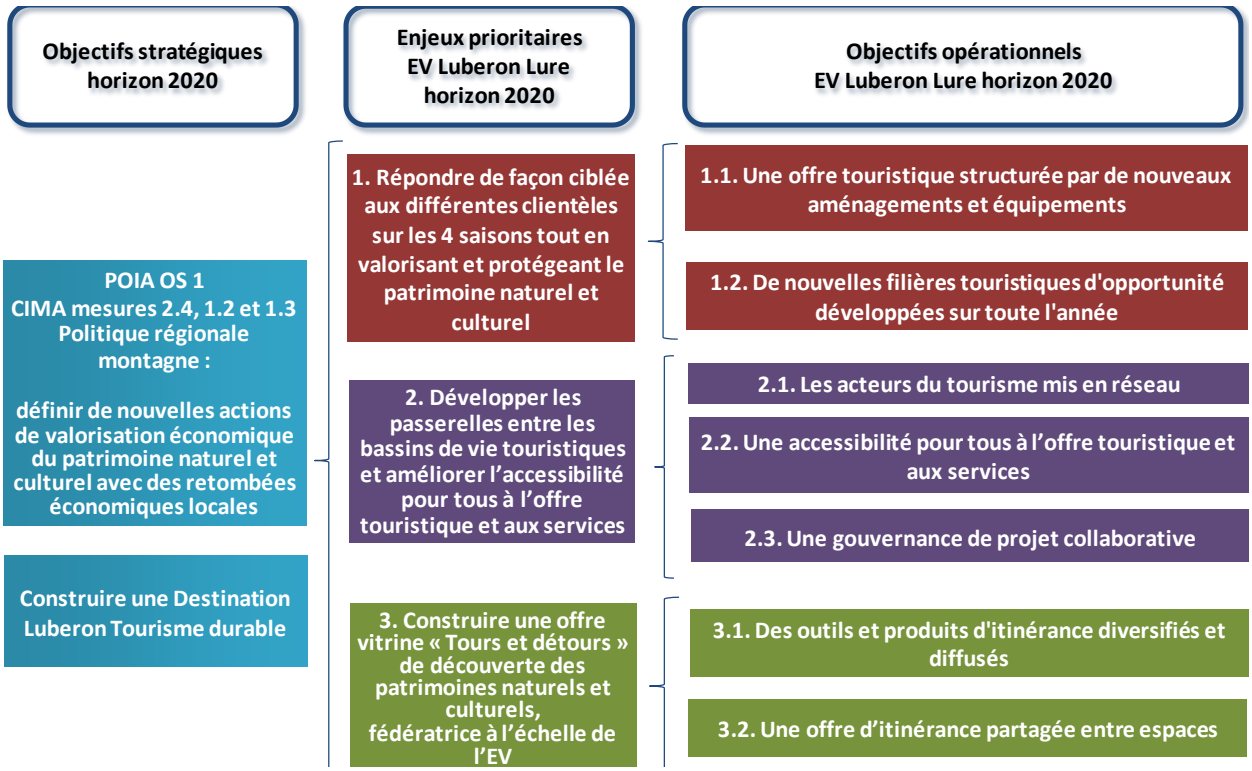

A noter que l'arbre a été légèrement modifié dans le sens d'une simplification : les objectifs opérationnels 3.1 et 3.2 ont été regroupés (l'ancien 3 .1 comporter un seul projet de très faible montant). Nous avons donc 7 objectifs opérationnels (au lieu de 8 dans le précédent document).

Déclinaison des enjeux prioritaires dans une logique marketing par bassin de vie touristique

Dans les trois bassins de vie touristique, avec des variantes en termes de dominante, on conjugue une clientèle de passage, présente pour quelques heures sur le territoire, une clientèle en séjour dans des hébergements marchands ou non, des résidents secondaires et des habitants.

L'enjeu, pendant la période 2016-2020, est d'abord de mieux répondre aux clientèles déjà présentes sur le territoire et on peut, à ce titre, retenir plusieurs axes.

En Provence en Luberon, l'optimisation des retours économiques est recherchée pour les clientèles en séjour touristique. Pour les visiteurs des Ocres, l'optimisation des conditions d'accès, de stationnement et de découverte est à l'ordre du jour. Suite à l'étude liée à l'OPERATION GRAND SITE, la mise en place de navettes, à partir des lieux de concentration d'hébergements touristiques et des villes portes et Offices de Tourisme / Maison du territoire, est envisagée. Sur Apt, le déménagement de l'Office de Tourisme tend à privilégier une plus grande accessibilité et une plus grande ouverture sur le territoire.

Pour Luberon Côté Sud, l'augmentation de la fréquentation par des clientèles de proximité, et notamment de l'agglomération d'Aix-en-Provence, est un objectif à poursuivre. Il doit amener à la fois une meilleure connaissance des désirs et besoins des consommateurs, de leurs pratiques et de la concurrence mais aussi la création de nouvelles propositions et l'engagement de nouveaux partenariats et alliances (avec des espaces urbains émetteurs et avec des collaborations avec l'Office de Tourisme de Pertuis, en situation avancée par rapport à l'agglomération d'Aix-en-Provence)

Cela amène des réflexions sur l'observation, l'accueil – avec l'idée d'une maison du territoire et de la mobilité –, la desserte des sites et plus globalement sur les déplacements.

Quatre axes sont développés dans le plan marketing 2016 :

- renforcer la communication IMAGE et les actions multi-marchés
- maintenir les familles lors des vacances scolaires
- attirer les séniors et les couples urbains sur des courts séjours
- travailler sur des clientèles de niche
    - jeunes de 18 à 35 ans / tourisme participatif et collaboratif
    - mariés

En Haute-Provence Luberon-Lure, la stratégie validée retient quatre thématiques de développement :

- les activités de pleine nature- (incluant l'astronomie)
- les Métiers d'art- (artistes et artisans d'art)
- le patrimoine et la culture, dont le Pôle d'Excellence Rural Métiers du Livre et de l'Ecriture
- les Senteurs et Saveurs

Sur ces 4 thématiques, l'ambition est triple :

1. Renforcer et approfondir l'offre existante, en particulier sur les APN qui bénéficient à toutes les clientèles présentes sur le territoire : habitants, résidents secondaires,

excursionnistes et touristes. Mais également sur les 3 autres thématiques qui touchent elles aussi l'ensemble de ces clientèles.

2. Satisfaire la clientèle des familles. Il s'agit de s'intéresser à l'offre ludique et éducative proposée aux familles avec enfants car la gamme des propositions existantes est trop faible.
3. Anticiper et préparer l'arrivée de nouvelles clientèles touristiques (clientèle chinoise par exemple) et l'évolution des comportements et des habitudes de consommation touristiques.

L'inauguration le 16 mai 2015 d'un nouvel Office de Tourisme à Forcalquier, la maison du tourisme et du territoire, incluant un espace d'exposition, un espace de rencontre, une boutique et des espaces dédiés au Parc naturel régional, illustre l'évolution vers un réseau de lieux d'accueil ouverts et connectés.

3 bassins de vie touristique	Provence en Luberon	Luberon Côté Sud	Haute-Provence Luberon-Lure
LOCALISA- TION SIEGE OTI	APT (relocalisation sur ancienne gare avec enjeu d'écomobilité- OTI jouxte EV8)	LA TOUR D'AIGUES (partie du château actuellement mais en recherche d'une implantation / nouveau concept)	FORCALQUIER (nouvel accueil avec espace dédié PNR) « *Maison du tourisme et du territoire* » (avec service billetterie sans hébergement)
PUBLICS	Clientèle de séjour : 900 000 euros de taxe de séjour / an Excursionnistes : 700 000 visiteurs / an **Des sites à très forte fréquentation : Gordes, Roussillon et massif des Ocres**	Taxe de séjour : environ 40 000 euros / an Source DLA Actuellement 2/3 de séjours non marchands 80% de français dont PACA, Ile de France et 20% étrangers (belges, suisses...) 54% de cadres et professions libérales 2/3 de familles avec enfants entre 5 et 12 ans Motivations : découvertes culturelles, repos, détente 44 ans en moyenne	Taxe de séjour : environ 150 000 euros /an Source Enquête clientèle CRT PACA 2010-2011 Echantillon composé de clients à 84 % en séjour et 16% en itinérance avec 31% des nuitées effectuées par des clients de PACA (62% des séjours) venus à 46 % en famille sur 6,6 nuits en moyenne avec un budget moyen de séjour de 1080 euros 70 % de séjours en hébergements non marchands à 61% pour la découverte de villages pittoresque à 34% pour les promenades en randonnées 42 ans en moyenne Une **micro-station de montagne** : Lure

	Cibles => développer et améliorer l'accueil de tous les publics dont propriétaires de résidences secondaires	**Cibles => clientèles de proximité** / proximité d'Aix en Provence => tribus en été => couples actifs et séniors le reste de l'année	**Cibles => PACA + Île de France / Benelux, Allemagne, Royaume-Uni, Italie :** 1. senior actifs CSP + 2. famille ou grands-parents avec enfants entre 5 et 12 ans (été et vacances scolaires) 3. couples actifs sans enfants /CSP +
STRATEGIE ET OBJECTIFS	- développer une marque territoriale - pour l'Office de Tourisme : jouer un rôle de véritable **conciergerie territoriale** / différents publics - travailler sur la qualité des hébergements : classement des meublés - communiquer avec les différents publics dont propriétaires de résidences secondaires...	**4 axes / schéma de développement touristique** qui cherche à répondre à trois enjeux majeurs : - répartir l'activité touristique sur l'année et sur l'ensemble du territoire - favoriser les mobilités douces - garantir les retombées économiques et maintenir des emplois sur le territoire : 1) la mise en réseau des acteurs => fidélisation 2) agritourisme / gamme de produits dont oenotourisme 3) chemins du patrimoine : découverte des villages 4) au fil de l'eau	**Valeurs :** - favoriser la transversalité entre les acteurs dans le tourisme local - préserver la diversité et la richesse des opérateurs locaux de petite taille - développer un tourisme de rencontre et de partage - préserver la qualité de vie du territoire en évaluant ce que les habitants ont envie de partager avec les visiteurs afin de le mettre en tourisme et de le promouvoir **4 axes de développement :** 1. APN (dont astronomie) 2. Métiers d'art (artistes et artisans d'art) 3. Patrimoine et culture (dont Pôle d'excellence rural Métiers du livre et de l'Ecriture) 4. Senteurs et Saveurs
Mots clés	**OCRE** **COULEURS** **LUMIERES** **GOUT**	**PROXIMITE** **DIVERSITE** **SENSIBILITE** => importance de l'humain => éveil des sens => paysages et villages => produits de qualité	**ACTIVITES DE PLEINE NATURE** **METIERS D'ART** **SENTEURS ET SAVEURS** ⇨ **Rencontre et partage** ⇨ **Initiation et expérience**

Déclinaison des enjeux prioritaires en actions et opérations pressenties

Enjeu 1. Répondre de façon ciblée aux différentes clientèles sur les 4 saisons, tout en valorisant et protégeant le patrimoine naturel et culturel	
Action 1.1 : Une offre touristique structurée par de nouveaux aménagements et équipements .Aménagements de sites et construction d'équipements structurants, selon 3 thèmes prioritaires : *- Eau : étang de la Bonde, site naturel des 7 lacs, maison de l'eau à Pertuis* *- Géologie-pierre : massif des Ocres, « réseaux du patrimoine » minéral (sentiers de découverte, réhabilitation de patrimoine, offre de découverte (public scolaire, touristes) et de transmission du savoir-faire)* *- Terroir : offre d'agritourisme « saveurs-senteurs », construction du Musée de la lavande et des plantes aromatiques de la Montagne de Lure, Maison de la Biodiversité* .Création de nouvelles offres d'activités de pleine nature et d'évènements *- Station de Lure 4 saisons : animations hivernales et estivales* *- Cyclotourisme : itinéraires eurovéloroute 8, équipements sur les haltes cyclotouristiques,* *- Aménagement d'espaces VTT et VTT enduro, escalade, trail avec des itinéraires balisés* *- Randonnée : offre de découverte des APN et du patrimoine par le jeu* .Développement de l'offre accessible aux personnes en situation de handicap et aux personnes défavorisées socialement *Sensibilisation aux différentes formes de handicap, aménagement des sentiers pour accès aux PMR, sensibilisation des institutionnels, socio-professionnels et professionnels aux dispositifs d'accès aux vacances pour tous*	*Investissement matériel (principalement) et immatériel*
Action 1.2 : De nouvelles filières touristiques en croissance développées sur toute l'année .Développement d'une offre touristique de diversification : *- Artisanat d'art : organisation de la biennale des Savoir-faire et Métiers d'art, création d'un parcours de découverte des ateliers d'art* *- Jeunes publics : chantiers participatifs jeunes et citoyens, université des langues* *- Bien-être, santé : valorisation* *- Astronomie : planétarium de Saint-Michel l'observatoire, site de Lagarde d'Apt (SIRENE)* *- Cinéma : valorisation des lieux de tournage*	*Investissement immatériel (principalement)*

Enjeu 2. Développer les passerelles entre les bassins de vie touristiques et améliorer l'accessibilité pour tous à l'offre touristique et aux services	
Action 2.1 : Les acteurs du tourisme mis en réseau .Observation de la clientèle touristique et professionnalisation des acteurs *Etude de segmentation des clientèles, création d'un observatoire des données du tourisme sur l'Espace Valléen, étude sur l'évolution des pratiques des clientèles, formation des acteurs professionnels sur les attentes des différentes clientèles et sur l'adaptation au changement climatique* . Mise en marché d'une gamme de souvenirs et de séjours « vitrine » *Création de séjours vitrine sur tout l'espace valléen et de gamme de souvenirs valorisant le patrimoine de l'ensemble du territoire* .Promotion du tourisme durable et de l'Espace Valléen *Communication pédagogique sur le concept du tourisme durable dans les points d'accueil du territoire (OT, SI, sites emblématiques) et mise en place d'évènements éco-responsables, création d'équipements de communication innovants et d'accueil sur le patrimoine de l'Espace Valléen dans les points d'accueil et tout particulièrement au niveau des villes portes d'entrée du territoire*	*Investissement immatériel*

.Accompagnement d'un groupe pilote de prestataires qualifiés (CETD, Marque Parc, qualité accueil) *Accompagnement des prestataires dans la qualification de leur offre en cohérence avec les valeurs de développement durable*	
Action 2.2 : Une accessibilité pour tous à l'offre touristique et aux services .Amélioration de la signalétique *Mise à jour des Relais Info Service (RIS) et création d'outils numérique d'information, à destination des habitants et touristes, sensibilisation par la signalétique aux enjeux du changement climatique sur le patrimoine* .Développement d'une offre d'éco-mobilité *Mise en place de navette d'excursions au sein des bassins de vie touristiques et entre les bassins à partir des lieux d'accueil, développement des bornes électriques pour vélo et voiture* .Développement de l'accès au numérique *Mise en place de bornes wifi dans les OT et points d'information touristique* Etude des pistes de développement des services communs *En lien avec la démarche LEADER, mener une ou plusieurs études d'opportunité et de faisabilité.*	*Investissement matériel couplée à de l'investissement immatériel*
Action 2.3 : Une gouvernance de projet collaborative .Animation du projet Espace Valléen *1 chef de projet et 1 équipe projet, participation au réseau EV, suivi et évaluation du projet, animation du comité technique et comité de pilotage* .Organisation des rencontres du tourisme durable *1 évènement annuel rassemblant les acteurs du territoire (cf partie gouvernance)*	*Investissement immatériel*

Enjeu 3. Construire une offre vitrine « Tours et détours en Luberon » de découverte des patrimoines naturels et culturels, fédératrice à l'échelle de l'EV	
Action 3.1 : Des outils et des produits d'itinérance diversifiés et diffusés .Développement et qualification de services dédiés *Création de visites guidées, de séjours, de produits APN expérientiels ; création d'une offre de petite restauration* .Mise en place d'une information dédiée et d'outils d'interprétation *Animation de terrain (contraintes d'aménagement et préalable foncier), rédaction des POI, supports pédagogiques* .Promotion de l'offre vitrine *Supports de communication, évènementiels .* Développement de l'outil Géotrek Evolution de l'outil numérique *Volet administration (gestion de l'information), volet vitrine (applications, teaser, photos…)* .Maintenance de l'outil *Serveur web*	*Investissement immatériel et matériel*
Action 3.2 : Une offre d'itinérance partagée entre Espaces Valléens .Capitalisation à l'échelle du massif alpin *Création de supports, évènementiels*	*Investissement immatériel*

Phasage

Le programme d'actions se déroule sur une durée de 6 ans, avec une étape d'évaluation à mi-parcours en 2018 et une évaluation finale en 2020 pour la préparation de la période post-2020.

Les 3 enjeux sont menés en parallèle.

Néanmoins, l'ingénierie sera mobilisée dès le début. Les investissements matériels (aménagements, équipements) seront plus particulièrement démarrés dans les premières années.

L'objectif opérationnel 3.2 démarrera en fin de première phase voir en 2ème phase (2019-2020)

Le comité de pilotage aura pour rôle de s'assurer du bon équilibre sur le territoire des opérations à mettre en œuvre sur toute la période de programmation (6 ans). Pour ce faire, une grille de critères pour la sélection des opérations à programmer sera rédigée. Le calendrier détaillé de mise en œuvre des actions sur les 3 premières années sera établi suite à la définition détaillée et chiffrée des opérations.

Bénéficiaires éligibles

Au sens du POIA, les bénéficiaires sont les catégories d'acteurs pouvant se porter maître d'ouvrage d'une opération du programme d'actions.

Le parc du Luberon et les territoires partenaires ont souhaité largement ouvrir la possibilité de porter une opération de l'Espace Valléen :

Acteurs publics	.Syndicat mixte du PNR du Luberon .Communes et intercommunalités du territoire .Offices de Tourisme Intercommunaux et Communaux du territoire .Pays de Haute Provence .Conseils départementaux
Acteurs privés	Uniquement : .Associations (environnementale, sportive, etc.) .Entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS)

3.3 Stratégie financière

Stratégie financière présentée au moment de la candidature :

Le montant prévisionnel total de la maquette (FEDER, FNADT, Région) présenté lors de la candidature est de 4,5 M EUR sur la période 2015-2020. Il comprend 50% de financement FEDER, 30% de financement FNADT ou Région, 20% d'autofinancement. Ce montant est justifié par l'ampleur de l'Espace Valléen (84 communes, 8 EPCI) et l'ambition de la stratégie en particulier en matière d'opérations d'aménagement. A titre de comparaison, la maquette du CRET Territoire Luberon et du CRET Haute Provence sont respectivement de 7,7 M EUR et 5,4 M EUR pour 3 ans, celle du LEADER de 5,79 M€.

A ce stade, la maquette financière est présentée au niveau des axes. La maquette par action sera présentée avec le programme détaillé.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Budget prévisionnel à 6 ans	60% budget EV 2,7 M €	20% budget EV 0,9 M €	20% budget EV 0,9 M €

Dans l'ensemble du budget prévisionnel sur les 6 ans, l'aménagement en lien avec le patrimoine naturel et culturel représentera au moins 63% de la programmation.

Le montant moyen prévisionnel des opérations sera de l'ordre de 300 000 EUR pour les opérations d'aménagement et de 25 000 € pour les investissements immatériels. Le nombre d'opérations d'investissement de grande ampleur sera au maximum de 6 ; pour les aménagements de plus de 750 000 EUR des financements hors Espace Valléen seront privilégiés afin de préserver l'équilibre de la maquette.

Les 20% de cofinancement seront apporté par les maîtres d'ouvrage des opérations (bénéficiaires éligibles). Un financement conjoint par plusieurs acteurs est envisagé, en particulier pour les opérations d'aménagement. Ce financement conjoint sera privilégié pour l'enjeu 1.

Stratégie financière précisée suite à la construction du Plan d'actions :

Comme présenté dans le Tome 2, l'élaboration du Plan d'actions s'est faite par la consultation des acteurs du territoire. Une centaine d'opérations ont été proposées, regroupées en une soixantaine d'opérations distinctes puis hiérarchisées au regard d'une batterie de critères. Ce processus a permis de préciser l'enveloppe prévisionnelle de mise en œuvre du Plan d'actions.

Pour les opérations classées dans les catégories A et B (soit 55 opérations), les budgets par objectifs opérationnels et axes sont les suivants. Seuls les budgets 2016 sont pour le moment consolidés, l'équilibre entre objectifs opérationnels et axes stratégiques pourra ainsi évoluer :

	Total 2015-2020		Total 2016-2018		Total 2016	
	en €	***part du total***	***en €***	***part du total***	***en €***	***part du total***
1.1	6 574 766	49%	6 298 666	54%	1 497 216	42%
1.2	540 387	4%	540 387	5%	490 387	14%
Axe 1	7 115 153	54%	6 839 053	59%	1 987 603	55%
2.1	1 494 390	11%	1 459 890	12%	382 460	11%
2.2	2 424 500	18%	1 853 973	16%	795 921	22%
2.3	800 000	6%	480 000	4%	160 000	4%
Axe 2	4 718 890	36%	3 793 863	32%	1 338 381	37%
3.1	1 275 500	10%	892 500	8%	247 250	7%
3.2	175 000	1%	160 000	1%	17 000	0%
Axe 3	1 450 500	11%	1 052 500	9%	264 250	7%
Total général	**13 284 543**	**100%**	**11 685 416**	**100%**	**3 590 234**	**100%**

Il est toutefois à noter que sont ici représentés les budgets totaux. Considérant la part d'autofinancement d'au moins 20% et le choix du COPIL de l'Espace valléen de fixer le montant plafond des aides publiques par opération à 200 000€, les **montants prévisionnels d'aide publique** ont pu être calculés. Il ne s'agit toutefois encore que d'estimations :

	Opérations A et B		Dont opérations 2016	
	en €	*part du total*	*en €*	*part du total*
1.1	2 700 693	44%	1 983 093	41%
1.2	240 000	4%	200 000	4%
Axe 1	2 940 693	47%	2 183 093	45%
2.1	1 066 712	17%	866 712	18%
2.2	1 135 600	18%	927 600	19%
2.3	200 000	3%	200 000	4%
Axe 2	2 402 312	39%	1 994 312	41%
3.1	708 400	11%	616 400	13%
3.2	140 000	2%	64 000	1%
Axe 3	848 400	14%	680 400	14%
Total général	**6 191 405**	**100%**	**4 857 805**	**100%**

3.4 Modalités de suivi et évaluation du plan stratégique

Cadre d'ensemble

La stratégie d'espace valléen et son programme d'action font l'objet d'un suivi-évaluation qui permet au comité de pilotage de suivre la progression de la mise en œuvre du programme et constitue ainsi un outil d'aide à la décision. Ce dispositif mobilise principalement les ressources de l'ingénierie de projet et les travaux du comité de pilotage. Les évaluations constituent des opérations de l'action 2.3.

Le suivi transversal du programme d'actions est annuel. Il s'appuie sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le dispositif de suivi-évaluation s'articule à l'évaluation d'ensemble du POIA. Il donne lieu à un bilan mi-parcours (2018, à confirmer par les financeurs) et à la fin de la période.

Outre ce suivi en continu, le comité de pilotage pourra choisir de lancer des évaluations sur des thématiques spécifiques. Il conviendra de mettre en place un plan d'évaluation validé par le comité de pilotage, et qui définira :

- les thèmes d'évaluation à traiter durant la période de mise en œuvre du programme,
- les questions évaluatives qui leurs sont associées
- les besoins en données complémentaires à celles qui seront récoltées annuellement dans le cadre du suivi- évaluation :
    - enquête,
    - étude qualitative,
    - interviews, etc.

Méthode de pilotage et de mise en œuvre du dispositif

Les productions annuelles issues du suivi-évaluation, le bilan mi-parcours ainsi que les évaluations ciblées ou de fin de programme sont de la responsabilité du comité de pilotage de l'Espace Valléen. Celui-ci désigne en son sein un membre chargé plus spécifiquement du suivi et de l'évaluation.

Le chef de projet participe annuellement au bilan proposé par l'accompagnateur du service montagne et massif alpin de la région. Ce bilan permet de faire le point sur l'avancement de la démarche d'Espace Valléen en termes de cohérence territoriale.

Contenu du dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation est construit sur la base de l'arbre d'objectifs défini. A chaque niveau de cet arbre correspondent des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact. Le tableau ci-dessous dresse une liste indicative de propositions d'indicateurs. Cette liste devra être soumise au comité de pilotage qui pourra la valider, l'amender ou la compléter.

En outre, le suivi-évaluation du programme Espace Valléen pourra également s'appuyer sur les dispositifs d'évaluation mis en place dans le cadre de la Charte du Parc ou de la Charte européenne du tourisme durable.

Dans le cadre de la CETD portée par le Parc du Luberon, en effet, une batterie de 38 indicateurs quantitatifs et qualitatifs a été définie afin de suivre et évaluer le plan d'actions. Certains de ces indicateurs sont communs aux deux dispositifs. D'autres, plus spécifiques à la CETD, pourront être utiles pour suivre les évolutions de la structuration du territoire autour de la valorisation des ressources par le développement d'une activité de tourisme durable. A titre indicatif, ce sont par exemple :

- le nombre de conventions de partenariat avec les OTI, les intercommunalités, les réseaux
- le nombre engagés dans des démarches éco-responsables chaque année
- le nombre de sites géologiques valorisés et mis en tourisme dans le cadre du label Géoparc
- le nombre de communes mettant en œuvre la charte signalétique du Par cet réactualisant leur RIS

L'articulation des deux dispositifs d'évaluation sera assurée par le comité de pilotage, dans une recherche d'optimisation des moyens affectés.

Enfin, un suivi spécifique sera réalisé en matière de mobilisation des moyens humains et financiers :

- N ETP chef de projet espace valléen en place (cible : 1)
- N ETP coordinateurs espace valléen en place (cible : 1)
- N EPCI participant régulièrement au comité de pilotage (cible : 4)
- Montant FEDER, crédits Région et crédits Etat : programmé, engagé, mandaté

N.B. – Les indicateurs retenus répondent au suivi des indicateurs de performance du POIA (progression de la consommation de la maquette, nombre d'aménagements). L'indicateur

stratégique au niveau du massif, l'augmentation des nuitées estivales, est intégré au dispositif. Les indicateurs de l'année N sont collectés annuellement en début d'année N+1.

Objectif straté-gique	Indicateur d'impact	Priorités	Indicateurs de résultat	Actions	Indicateurs de réalisation
Nouvelles actions de valorisation économique du patrimoine naturel et culturel &Construction Destination Luberon Tourisme Durable	N nuitées estivales sur l'EV (observatoire données tourisme EV N sites avec communication pédagogique sur tourisme durable	Priorité 1 Répondre de façon ciblée aux différentes clientèles sur les 4 saisons tout en valorisant et protégeant le patrimoine	N sites aménagés N nouveaux équipements N nouvelles filières développées	Action 1.1 Une offre touristique structurée par de nouveaux aménagements et équipements	N opérations aménagement (bâti, non bâti) lancé, réalisé N nouveaux évènements réalisés N parcours finalisés
				Action 1.2 De nouvelles filières touristiques en croissance développées sur toute l'année	N produits par filière
		Priorité 2 Développer les passerelles entre bassins de vie touristiques et améliorer l'accessibilité pour tous à l'offre touristique et aux services	Satisfaction des usagers de navettes, wifi territorial Dont satisfaction jeunes / activités et leur coût (enquête)	Action 2.1 Les acteurs du tourisme mis en réseau	N études tourisme N produits espace valléen N évènements tourisme durable N équipements communication et accueil territoire
				Action 2.2 Une accessibilité pour tous à l'offre touristique et aux services	% RIS mis à jour N sites avec écosignalétique conçue, en place N navettes en place N bornes électriques en place N bornes wifi en place
				Action 2.3 Une gouvernance de projet collaborative	N rencontres tourisme durable
		Priorité 3 Construire une offre vitrine « Tours et détours en Luberon »	N acteurs avec produits diffusés via l'offre vitrine	Action 3.1 Un outil numérique innovant Géotrek développé	Installation opérationnelle de l'outil Géotrek N sites et itinéraires intégrés à l'outil
				Action 3.2 Des produits d'itinérance diversifiés et diffusés	N produits itinérance lancés, finalisés N supports pédagogiques itinérance N évènements itinérance
				Action 3.3 Une offre d'itinérance partagée entre EV	N produits écrits diffusés par l'espace valléen N produit inter-EV conçu, lancé

Utilisation des résultats

Le dispositif de suivi évaluation remplit une triple fonction :

- un outil d'aide à la décision pour le comité de pilotage de l'Espace Valléen ;
- une démarche permettant aux partenaires financiers du programme d'en suivre la mise en œuvre et d'en apprécier les effets et contribuant ainsi à l'évaluation du programme POIA/CIMA ;
- un dispositif permettant de rendre compte aux acteurs du territoire des réalisations, résultats et impacts du programme.

Dans ce cadre, les productions du suivi-évaluation seront communiquées de façon privilégiée lors des rencontres du tourisme durable et par tout autre moyen approprié.

3.5 Ingénierie dédiée à la mise en œuvre du plan stratégique

Etant donné l'ampleur du territoire et afin de mettre en cohérence les dispositifs et les enjeux ambitieux poursuivis, il est nécessaire de disposer de 2 ETP pour le projet Espace Valléen, l'un dédié à la coordination du projet et l'autre ETP réparti entre les bassins de vie touristique et la création de l'offre vitrine.

Chef de projet

Un chef de projet à plein temps sera dédié au projet. Il s'agit d'un **nouveau poste donnant lieu à recrutement pour la durée du programme.** Le chef de projet sera localisé dans les locaux du Parc mais sera au service de l'ensemble des territoires partenaires du projet, dans le cadre des fonctions qui lui sont confiées. Il sera dédié entièrement au suivi et à l'avancement effectif des actions du projet Espace Valléen. Le chef de projet participera également au réseau Espaces Valléens. La fiche de poste du chef de projet est définie sur la base présentée en Annexe 4.

Coordinateurs de bassins et de l'itinérance

L'Espace Valléen mobilise un deuxième ETP dans les territoires partenaires. Il s'agit de financer une partie (20%) de **postes existants** dans les 3 bassins de vie touristique, au sein des intercommunalités ou des OTI. Ces référents au projet Espace Valléen assureront la mise en œuvre dans les 3 bassins de vie touristique du projet (Enjeu 1) et seront garants de la mobilisation des intercommunalités et des OTI. Ils feront partie de l'équipe projet participant ainsi à la collaboration entre les territoires partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie Espace Valléen, (Enjeu 2). Le reste de l'ETP (40%) sera mobilisé sur un poste existant ou à créer dédié à l'Enjeu 3 afin de mettre en place l'offre d'itinérance et la collaboration avec d'autres Espaces Valléens sur cette thématique.

Equipe projet

L'équipe projet se compose du chef de projet, des coordinateurs de bassin et de l'itinérance, et des intervenants réguliers en animation sur les actions de l'Espace Valléen (ex : chargée de mission tourisme et agriculture du PNR du Luberon, chargé de mission APN du PNR du

Luberon). Un **élu référent** est également intégré à l'équipe projet. L'élu participera aux différentes rencontres du réseau élu du massif alpin.

Figure 2 : Schéma de l'ingénierie et de la gouvernance du projet Espace Valléen

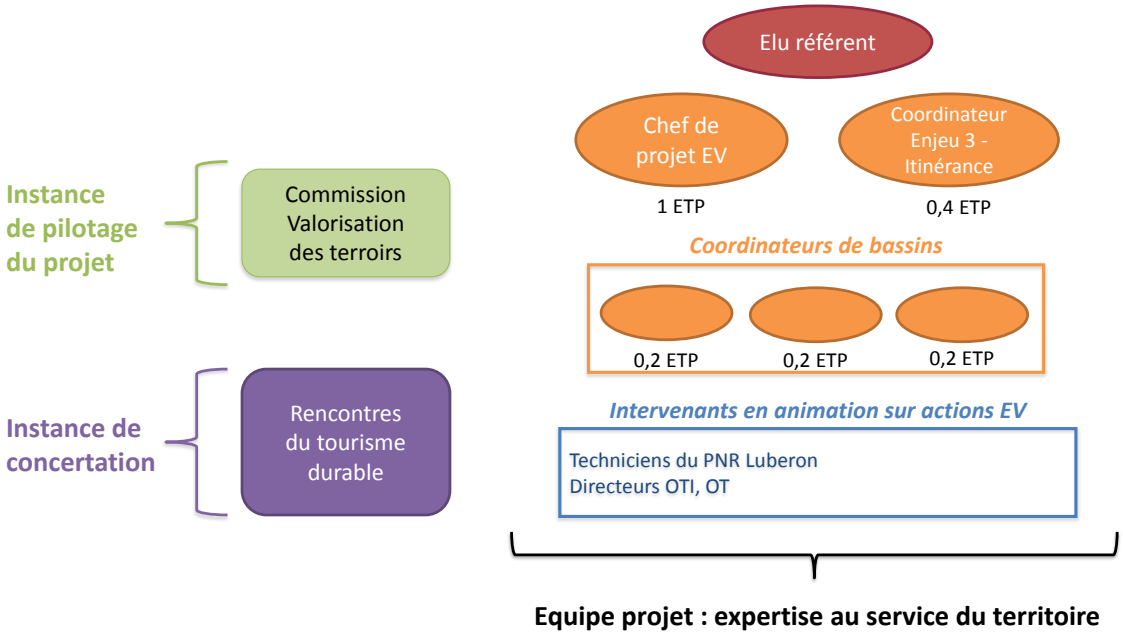

3.6 Gouvernance et stratégie de participation

Comité de pilotage et comité technique

Un **comité technique** dédié rassemblera l'ensemble des membres de l'équipe projet pour faire le point sur l'avancement du projet. Il sera animé par le chef de projet et se rencontrera à minima 3 fois par an.

Un **comité de pilotage dédié** à la démarche d'Espace Valléen est créé. Il s'agit d'une instance « politique » de suivi et de pilotage de la stratégie et de prise de décision pour valider les actions participant à cette stratégie. Pour une bonne articulation avec les instances existantes, le comité de pilotage se réunira lors des rencontres de la Commission « valorisation des territoires » (1 journée) qui rassemble les partenaires institutionnels du tourisme et de l'agriculture et réseaux professionnels du tourisme et de l'agriculture. Une session spécifique lors de ces rencontres biannuelles sera dédiée au projet Espace Valléen où seront invités les membres de la Commission concernés. Des réunions spécifiques pourront également être organisées en dehors des Commissions en tant que de besoin.

La composition des membres du comité de pilotage sera a minima la suivante :

Composition du comité de pilotage		
Partenaires institutionnels du tourisme	CR PACA – Service tourisme, montagne CD04 – Service tourisme CD84 – Service tourisme et politique territoriale	OTI Luberon Côté Sud OTI Pays de Forcalquier Montagne de Lure OTI Pays d'Apt Luberon OTI Luberon Monts de Vaucluse OT Pertuis

	CCI 04 CCI 84 CRT PACA ADT04 ADT84 Chambre départementale d'agriculture 04 Chambre départementale d'agriculture 84	OT Manosque Parc naturel régional du Luberon Pays de Haute Provence Communauté territoriale Sud Luberon CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure CC Pays d'Apt Luberon CC Pays de Banon CC Haute Provence CC Luberon Monts de Vaucluse Durance Luberon Verdon Agglomération Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence
Réseaux professionnels du tourisme	Vélo Loisir Provence Collectif Cèdres Collectif des ocres UNAT PACA Conservatoire des Ocres et de la Couleur Bistrot de pays Alpes de Lumière Syndicat AOC Luberon Collectif des agriculteurs du parc du Luberon	

Forum d'acteurs : les Rencontres du Tourisme durable en Luberon

Les « Rencontres du Tourisme durable en Luberon » est actuellement un forum biennal réunissant sur une journée l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire (collectivités, partenaires institutionnels du tourisme, acteurs socioprofessionnels du tourisme). Les premières rencontres ont eu lieu en 2011.

Leur rôle est de rendre compte de l'avancée des actions de tourisme durable sur le territoire et d'être un lieu de co-construction des projets, à travers des ateliers de réflexion thématiques. Lors des dernières rencontres, par exemple, la démarche d'accompagnement des structures touristiques dans le cadre du volet 2 de la CETD et les résultats de l'enquête clientèle réalisée par le CRT PACA ont été exposés aux participants.

Ces premières rencontres ont été l'occasion de faire le lancement officiel de la démarche d'accompagnement des structures touristiques dans le cadre du volet 2 de la CETD.

Dans le cadre de la stratégie Espace Valléen Luberon Lure, les Rencontres annuelles du Tourisme durable en Luberon seront l'instance de réflexion et de concertation regroupant l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, à la fois institutionnels et professionnels, permettant **d'engager une dynamique** autour de la stratégie de l'Espace Valléen et d'obtenir une meilleure **appropriation** du projet par tous les acteurs du territoire. Elles permettront de **mobiliser l'intelligence collective** pour faire remonter au comité de pilotage les besoins et les nouvelles idées d'actions.

Articulation avec la gouvernance des CRET

L'espace valléen est concerné par deux CRET dont chacun dispose d'un comité de pilotage composé des intercommunalités, des structures chef de file et de la Région. Ainsi l'ensemble des membres du comité de pilotage des 2 CRET sont présents dans le comité de pilotage dédié

à l'Espace Valléen à l'exception de la Communauté de communes Portes du Luberon (hors périmètre de l'Espace Valléen).

La majorité des Elus présents dans le comité de pilotage dédié à l'Espace Valléen est présente dans les comités de pilotage CRET, permettant d'assurer une bonne cohérence entre les deux dispositifs.

3.7 Caractère durable du plan d'actions

Approche relative à la biodiversité et impact environnemental

Dans le cadre de sa charte (2009-2021) et de la Charte Européenne du Tourisme Durable (2015-2020), le Parc intègre de façon transversale dans ses actions deux objectifs fondamentaux : 1) la préservation de la biodiversité et 2) le respect de l'environnement. Les techniciens du Parc du Service tourisme ont ainsi l'habitude de collaborer activement avec les techniciens du Service espaces naturels.

Le Parc, dans ses missions, donne des avis sur les aménagements et évènements organisés ou mis en œuvre dans son territoire et tout particulièrement dans les zones protégées (ENS, Natura 2000). Cette démarche au cœur de l'action des PNR sera élargie à l'ensemble de l'Espace Valléen.

L'espace valléen est inclus dans le territoire labellisé TEPCV (cf. 3.10). A ce titre, il est engagé dans une démarche de transition énergétique : efficacité des bâtiments, énergie renouvelable, mobilité douce intégrant la minimisation des impacts environnementaux.

Les 2 objectifs de préservation de la biodiversité et de respect de l'environnement, se retrouvent dans chaque enjeu :

- Enjeu 1 : l'ensemble des aménagements et équipements structurants prendront en compte ces problématiques (choix des matériaux, choix des sites, informations …). Le projet sur la Maison de la Biodiversité à Manosque, conservatoire de variétés anciennes d'arbres fruitiers, est un exemple d'action en faveur de la préservation de la biodiversité.

- Enjeu 2 : les OT et OTI intègreront les valeurs du tourisme durable dans leurs actions, une convention à ce sujet entre le Parc naturel régional et les Offices de tourisme est programmée. La signalétique aura également une dimension pédagogique en faveur de la préservation de la biodiversité et du respect de l'environnement.

- Enjeu 3 : l'offre vitrine de découverte proposera des visites où la biodiversité et l'environnement seront particulièrement mis en valeur. Des guides de bonnes pratiques en milieu naturels seront développés.

Approche relative aux aspects socio-économiques

La stratégie définie prend en compte le développement économique et social du territoire, en s'insérant dans les valeurs du tourisme durable. La prise en compte de tous les publics a été présente dans la réflexion tout au long de l'élaboration de la stratégie.

Le développement d'une offre touristique adaptée aux personnes en situation de handicap et aux personnes défavorisées socialement est intégré dans l'action 1.1. C'est une action phare de la CETD. Les jeunes publics sont aussi ciblés dans l'action 1.2.L'accessibilité de tous, à savoir les habitants et les visiteurs, est par ailleurs une priorité forte de l'enjeu 2.

Approche relative au changement climatique

Le changement climatique est intégré de manière transversale dans la stratégie Espace Valléen, en lien avec le programme TEPCV (cf. 3.10).

Le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique est présent à la fois dans l'enjeu 1 avec la mise en place d'aménagements durable tenant compte des effets du changement climatique, mais également dans l'enjeu 2 avec la formation des acteurs professionnels du tourisme à cette problématique. Les habitants et visiteurs sont également sensibilisés à travers la mise à jour de la signalétique (action 2.2).

L'atténuation du changement climatique est particulièrement présente dans l'enjeu 2 avec, tout d'abord, la mise en place de solutions d'éco-mobilité pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle et favoriser les transports collectifs peu consommateurs en énergie fossile, mais aussi le développement de bornes électriques pour favoriser le déploiement des véhicules électriques et l'utilisation du vélo électrique.

3.8 Articulation avec les actions interrégionales du massif alpin

Contribution aux objectifs des programmes interrégionaux

La stratégie Espace Valléen s'intègre **entièrement dans le cadre de l'objectif stratégique OS 1 du POIA** « Accroître la découverte du massif toute l'année par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » **et la mesure 2.4 de la CIMA** « Mettre en valeur les ressources naturelles et cultures du massif par le territoire ». L'enjeu 2 de la stratégie s'articule également avec les **objectifs 1.2 et 1.3 de l'axe de 1 de la CIMA**, à savoir « Favoriser les accès aux services à la population en logique de complémentarité entre les approches 'organisation territoriale des services' et 'usages du numérique', et « Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de transport et de services de mobilité durable dans le massif ».

Contribution aux indicateurs niveau Massif alpin

Le suivi de l'espace valléen inclut la production de l'indicateur « nuitées estivales » : voir partie - suivi et évaluation.

Participation de l'ingénierie au réseau espace valléen

La participation aux actions interrégionales est **l'une des actions du chef de projet** de l'Espace Valléen : participation aux réunions du réseau des Espaces Valléens, contribution à la capitalisation.

Les acteurs de l'Espace Valléen s'intègreront dans les **thématiques prioritaires** identifiées par le réseau des Espaces Valléens. Le territoire proposera une thématique de

capitalisation mettant en avant l'expérience particulière du territoire. La thématique identifiée à ce stade est **l'itinérance**. Une deuxième thématique pourrait être le **géotourisme**. La thématique de l'itinérance peut concerner de nombreux Espaces Valléens. L'objectif opérationnel 3.3 de l'Espace Valléen est dédié à la construction avec un ou plusieurs Espaces Valléens d'une offre d'itinérance entre territoire. Le Parc naturel régional du Verdon est partie prenante et une réflexion commune est en cours, de même qu'avec le Parc national des Ecrins. Cette thématique s'inscrit également dans la politique touristique menée par le département des Alpes-de-Haute Provence qui incite à développer l'itinérance entre les différents territoires de son département.

3.9 Articulation avec le cadre régional

Une stratégie Espace Valléen répondant aux paris du SRADDT

Les priorités et actions définies dans le cadre de la stratégie espace valléen répondent à chacun des paris lancés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Paris du SRADDT	Approche de la stratégie Espace Valléen Luberon Lure
Une région qui fait société et qui accueille : le pari de l'égalité et des solidarités territoriales	Le développement de l'accès aux services (éco-mobilité, services) pour à la fois les visiteurs mais surtout les habitants, est un des axes prioritaires. La mise en relation des territoires est le fondement du deuxième axe, avec notamment la mutualisation des ingénieries. La mobilisation de la jeunesse est prise en compte dans la structuration et le développement d'activités (1er axe)
Une région qui anticipe : le pari de la transition écologique et énergétique	La stratégie participe à l'accélération de la transition écologique et énergétique avec le déploiement de l'éco-mobilité : navettes non polluantes, bornes électriques Le développement de nouveaux marchés tels que l'éco-tourisme, l'agritourisme avec la promotion de l'économie de proximité, participe à la transition écologique. La formation des acteurs professionnels du tourisme aux enjeux énergétiques et écologiques favorise la transition et améliore la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique. La prise en compte de la biodiversité et des continuités alpines dans la mise en œuvre d'actions s'intègre la réussite de ce pari.
Une région qui innove pour créer et produire, et développer l'emploi : le pari de nouvelles voies de développement économique	Le développement de nouveaux marchés touristiques d'avenir favorise l'innovation sur le territoire et la création durable de nouveaux emplois liés au tourisme.
Une région qui s'inscrit dans le monde et s'engage en Méditerranée : le pari de l'ouverture	Les nouvelles valorisations économiques du patrimoine naturel et culturel engagées sont sources de capitalisation pour les autres territoires. La stratégie participe à accroitre l'attractivité du territoire.

Approche relative à l'aménagement du territoire

Le territoire est concerné par quatre Schémas de cohérence territoriale (SCoT), qui sont à des stades différents d'élaboration : le SCoT du Pays d'Apt (en cours d'élaboration), le SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle-sur-la Sorgue (en cours de révision), le SCoT du Sud Luberon (arrêté le 24 février 2015) et le SCoT de Manosque et sa région (approuvé le 19 décembre 2012). Les Communautés de communes de Haute-Provence, du Pays de Forcalquier Montagne de Lure et du Pays de Banon ne sont couvertes par aucun SCoT.

Les aménagements envisagés dans l'objectif opérationnel 1.1 de l'Espace Valléen prennent en compte les orientations définies dans les différents SCoT du territoire. S'agissant du seul SCoT en vigueur, le SCoT du Sud Luberon, les projets d'aménagement respectueux de l'environnement du site de l'étang de la Bonde et de mise en valeur du site des Sept Lacs par la réalisation d'une base de loisirs et d'observation ornithologique (deux des actions majeures de l'axe 1.1 de la stratégie EV) sont inscrits dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Approche relative aux services

L'objectif opérationnel 2.2 de l'espace valléen s'attache à offrir à horizon 2020 une meilleure accessibilité pour les habitants et les touristes au numérique et à la mobilité durable. Les actions envisagées à ce stade sont le déploiement du wifi territorial à partir des points d'accueil du territoire (offices de tourisme, point d'information, etc.) et le développement d'une offre d'éco-mobilité pour découvrir le patrimoine à partir des points d'accueil.

3.10 Articulation avec les autres démarches en cours sur le territoire

Une démarche Espace Valléen construite en synergie avec la CETD et la Charte du PNR Luberon

Le Parc Naturel Régional du Luberon s'est engagé dès 2001 dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD). En 2015, il a renouvelé sa candidature auprès de la Fédération Europarc pour la programmation 2015-2020. Lors de la définition de la stratégie de valorisation du patrimoine alpin de l'Espace Valléen, les orientations définies par le Parc dans le cadre de la CETD ont été prises en compte pour assurer une cohérence entre les stratégies.

Tableau 3. Liens entre la stratégie Espace Valléen et le plan d'action tourisme durable du PNR Luberon 2015-2020 défini dans le cadre de la CETD

Axes du plan d'action - CETD	Approche de la stratégie Espace Valléen Luberon Lure
1 Protection, gestion durable et sensibilisation aux patrimoines du Parc naturel régional du Luberon	L'aménagement durable des sites pour la clientèle et les habitants afin de protéger et valoriser le patrimoine est un des enjeux forts de l'action 1.1.
2. Structuration d'une offre de découverte des patrimoines spécifiques du Parc naturel régional du Luberon	La stratégie EV intègre la structuration des 3 filières prioritaires identifiées dans la CETD dans les actions 1.1 et 1.2 (APN, oenotourisme via les produits du terroir, géotourisme). Le développement de l'offre d'itinérance est présent dans les 2 stratégies.
3. Qualification de l'offre de	L'action 2.1 de la stratégie EV s'attache à accélérer la

tourisme durable du Parc naturel régional du Luberon	qualification de l'offre par la création d'un groupe pilote de professionnels du tourisme qualifiés. Le développement d'une offre touristique accessible aux personnes en situation de handicap et aux personnes défavorisées socialement, est un des objectifs de l'action 1.1.
4. Promotion et valorisation des patrimoines et de l'offre touristique du Parc naturel régional du Luberon	La promotion par les acteurs du territoire du tourisme durable est intégrée dans l'action 2.1. L'amélioration de la signalétique se retrouve dans l'action 2.2.
5. Observation et évaluation de l'activité touristique sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon	La mise en place de l'observatoire de données du tourisme sur le territoire participe à l'amélioration de la connaissance de l'économie touristique du territoire et notamment de la clientèle (Action 2.1)

La Charte du Parc « Objectif 2021 » a été révisée en 2009 pour douze ans, jusqu'en 2021. Elle est reconnue « Agenda 21 ». 4 défis majeurs ont été identifiés : protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles ; développer et ménager le territoire ; créer des synergies entre environnement de qualité ; mobiliser le public pour réussir un développement durable.

La Charte du Parc place le tourisme comme un enjeu à la fois économique, social et environnemental avec les principaux objectifs suivants :

- Conforter le développement d'un tourisme durable
- Accompagner le développement des loisirs et sports de nature
- Valoriser les initiatives privées et publiques
- Contribuer aux politiques touristiques locales, départementales et régionales.

Ces objectifs ont été repris lors de la construction du plan d'actions 2015-2020 pour la candidature à la CETD.

Une stratégie intégrée dans les deux CRET du territoire

Deux Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux (CRET) sont concernés sur le territoire : le CRET Territoire Luberon, porté par le Parc naturel régional du Luberon, et le CRET Haute-Provence, porté par le Pays Haute-Provence. A eux deux, ils couvrent l'ensemble du périmètre de l'Espace Valléen (CARTE 2).

La stratégie de l'Espace Valléen Luberon Lure s'inscrit totalement dans les orientations des deux CRET, en s'appropriant les ambitions de développement d'un tourisme durable, des liens sociaux, et des solutions d'intermodalité.

Orientations des CRET	Approche de la stratégie Espace Valléen Luberon Lure
Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique	Action 2.2 : développement d'une offre d'éco-mobilité
Favoriser un aménagement du territoire fondé sur le principe de la sobriété foncière	Action 1.1 : aménagements de sites et construction d'équipements structurants

Conforter les activités économiques et la création d'emplois	Action 1.1 : création de nouvelles offres d'activités de pleine nature et d'évènements, aménagements de sites et construction d'équipements structurants Action 2.2 : développement de nouveaux marchés touristiques en croissance
Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires	Action 1.1 : développement de l'offre accessible aux personnes en situation de handicap et aux personnes défavorisées socialement, création de nouvelles offres d'activités de pleine nature et d'évènements Enjeu 3. Construire une offre vitrine « Tours et détours en Luberon » sur toute l'année de découverte des patrimoines naturels et culturels

Des liens forts avec le programme LEADER

Le Groupe d'Action Local (GAL) Haute Provence Luberon créé pour la programmation LEADER 2014-2020, et porté par le Pays de Haute-Provence, regroupe 96 communes. Il couvre les territoires du Parc naturel régional du Luberon et le Pays de Haute-Provence, exception faite de Cavaillon et de Pertuis pour le Parc, et des 12 communes de Durance Luberon Verdon Agglomération situées sur le territoire du PNR du Verdon pour le Pays (CARTE 3), c'est-à-dire à quelques communes près, le périmètre de la Réserve de Biosphère Luberon Lure.

La stratégie de cette nouvelle programmation s'articule autour de « Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable ». Le GAL accompagne les projets qui s'inscrivent dans l'un de ses 3 axes :

- Axe 1 : Renforcer les conditions de succès des entreprises par le développement des conditions matérielles et immatérielles des acteurs privés par la multiplication des échanges et le partage des informations.

- Axe 2 : Inventer et organiser des services pour tous par la rencontre entre la population du territoire et une offre de services variée, notamment en améliorant leur visibilité ou en les faisant venir à la rencontre des habitants.

- Axe 3 : Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire par le développement de formes de solidarité s'appuyant sur le patrimoine naturel, bâti et humain, tenant compte des défis environnementaux et sociaux de demain.

Les orientations de la stratégie Espace Valléen rejoignent les trois axes du projet du GAL, et tout particulièrement les deux derniers axes.

Dans le cadre de l'élaboration de leur candidature respective, les GAL Haute Provence Luberon et GAL Confluences Autour du Verdon ont tenu plusieurs réunions sur la mobilisation de leurs moyens respectifs en vue de formaliser et de mettre en place une coopération de projet inter GAL dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, et en vue de poursuivre et de renforcer leur partenariat historique.

Des actions pour lutter contre le changement climatique en lien avec le label TEPCV

En février 2015, la candidature « Luberon – Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergies » a été labellisée dans le cadre de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour

la croissance verte (TEPCV). Le projet est porté par le Parc Naturel Régional du Luberon avec le Pays de Haute-Provence, les 7 communautés communes et Durance Luberon Verdon Agglomération.

La stratégie définie dans le cadre de l'Espace Valléen poursuit les ambitions du projet TEPCV avec notamment la mise en place d'aménagements pour la pratique de modes de déplacements alternatifs et le développement des circuits courts alimentaires à travers la création d'une offre agritourisme..

3.11 Articulation avec les autres territoires

Articulation avec les échelles territoriales infra et supra

Les intercommunalités font partie intégrante du projet de l'Espace Valléen. Elles ont participé à la construction de la stratégie et sont membres du comité de pilotage.

Le Pays de Haute Provence est un partenaire privilégié du PNR Luberon, avec qui il travaille sur de nombreux programmes (LEADER, TEPCV, etc.). Des opérations pourront être portées ou menées en partenariat avec le Pays de Haute Provence.

Articulation avec les autres Espaces Valléens

Le PNR du Luberon travaille avec l'ensemble des autres Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet interparc tourisme durable, projet accompagné par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui fait l'objet d'une Convention-cadre Région PACA/PNR/CRT PACA/UNAT/CRCI PACA /FROTSI PACA[2].

Le PNR du Luberon est étroitement associé au Parc naturel régional du Verdon, territoire à proximité immédiate, porteur d'une stratégie Espace Valléen, dans le cadre d'un projet sur l'itinérance « chemins des parcs ». Ce projet intégré dans les 2 stratégies Espaces Valléens s'adossant au logiciel Géotrek, est également développé sur le Parc National des Ecrins et d'autres Espaces Valléens.

Dans le cadre de l'action 3.3, le territoire propose de travailler en lien avec un ou plusieurs Espaces Valléens, sur cette thématique de l'itinérance pour construire une offre de découverte entre Espaces Valléens. Il est à noter que le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence encourage à la mise en lien des Espaces Valléens de son territoire autour de cette thématique. Dans cette action également, le territoire souhaite capitaliser son expérience de l'itinérance pour la faire partager à l'ensemble du massif alpin. L'itinérance est une thématique qui se développe en interrégional pouvant constituer un projet transversal à l'échelle du massif alpin.

[2] CRT : Comité Régional du Tourisme. UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air. CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. FROTSI : Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Annexes

Annexe 1 : méthode d'élaboration de la stratégie EV

Equipe projet

BERGER André	Parc naturel régional du Luberon CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Elu, Président de la Commission Valorisation des Territoires
MAUREL Mylène	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de mission tourisme et agriculture
LE NY Laurent	Parc naturel régional du Luberon	Conseiller politiques territoriales
PLANCHE Fanny	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Chargée de mission APN
CHATEL Laure	Communauté territoriale Sud Luberon	Directrice OTI
BERTRANDY Samuel	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Directeur OTI
RODRIGUEZ Jean-Jacques	CC Pays d'Apt Luberon	Directeur OTI
DELAHAYE Franck	CC Monts du Vaucluse Luberon	Directeur OTI
DECORMIS CHARIGNON Chantal	Ville de Pertuis	Directrice OT
GUILLAUD SAUMUR Benjamin	Ville de Manosque	Directeur OT

Assistance à maitrise d'ouvrage

Après appel d'offre, le bureau d'étude TERCIA associé à l'agence TERRITOUR a été retenu. La mission détaillée dans le cahier des charges de l'appel d'offre consiste à apporter méthode, recul, synthèse, techniques de rédaction, appui à l'animation et contribuer à la mise en forme de tous les livrables.

DROUET Anita	Tercia Consultants	Chef de projet
BOUSQUET Murielle	TerriTour	Experte tourisme
SAINT-PIERRE Claude	Tercia Consultants	Experte programmes européens et politique montagne
BADUEL Romain	Tercia Consultants	Consultant junior
AUSSAGUEL François	Tercia Consultants	Cartographe

Calendrier

Février à avril 2015 :

- réalisation du dossier de candidature Ingénierie Espace valléen

Date clé : dépôt du dossier le 15 avril auprès des services instructeurs

Avril à juin 2015 :

- rédaction du cahier des charges de l'AMO
- mise en œuvre de la procédure de marché public et sélection fin juin 2015

Juin à décembre 2015

- Lancement de l'AMO :

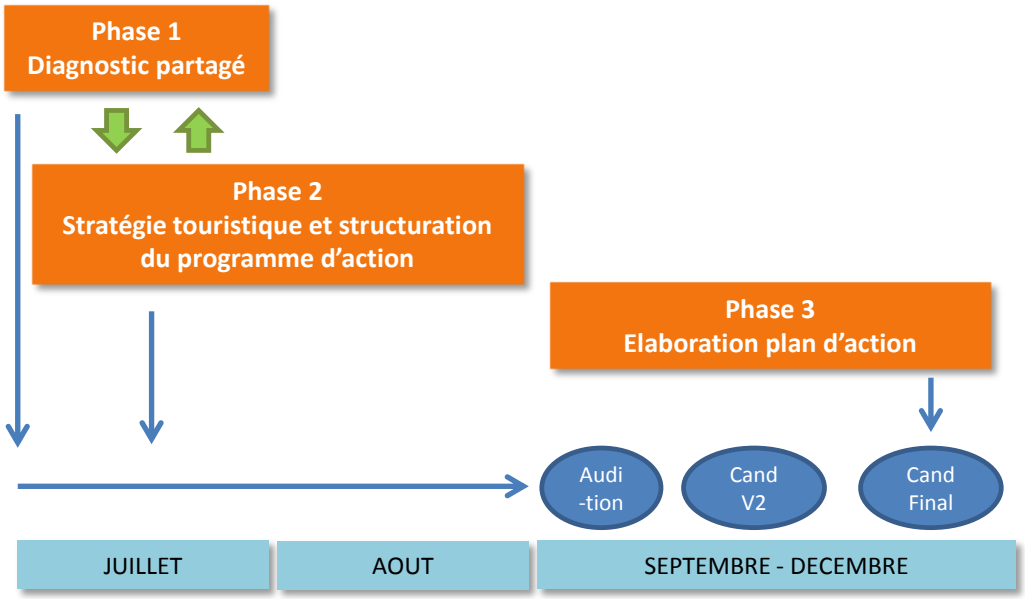

Date clé : rendu de la stratégie : le 14 septembre
Date clé : 31 décembre rendu auprès des services instructeurs : Service montagne du Conseil régional PACA et Commissariat de Massif des Alpes CGET.
2016 / 2020 : mise en œuvre du programme d'actions sur un rythme pluriannuel de 3 ans.

Dates de rencontre du comité de pilotage

17 juillet 2015	1ère réunion du comité de pilotage - lancement
31 juillet 2015	2ème réunion du comité de pilotage – diagnostic partagé
31 août 2015	3ème réunion du comité de pilotage – stratégie
4 novembre 2015	4ème réunion du comité de pilotage – actions
14 décembre 2015	5ème réunion du comité de pilotage – plan d'actions

Participants au comité de pilotage

BERGER André	Parc naturel régional du Luberon CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Elu, Président de la Commission Valorisation des Territoires
MARTY Serge	Parc naturel régional du Luberon	Directeur
MAUREL Mylène	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de mission tourisme et agriculture
LE NY Laurent	Parc naturel régional du Luberon	Conseiller politiques territoriales
REYNAUD Laure	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de projet
GARNIER Eric	Parc naturel régional du Luberon	Chargé de mission sports et loisirs de pleine nature
LEGIER Catherine	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de mission écologie urbaine
BALME Christine	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de mission réserve naturelle écologique
VITALI Delphine	Région PACA – Service Montagne Massif Alpin	Chef de service
GINESTOUS Nils	Région PACA – Service Montagne Massif Alpin	Chargé de mission
NINO Sébastien	Région PACA – Services Parcs naturels régionaux	Chargé de mission
CORNEBERT Isabelle	Région PACA – Service Tourisme	Chargée de mission tourisme
GUILLE Sandrine	CGET	Chargée de mission
GIARD Dominique	CGET	Commissaire-adjoint
CARLE Christine	Pays de Haute Provence	Présidente
BOURGUIGNON Muriel	Pays de Haute Provence	Directrice
HEBREARD Olivier	Pays de Haute Provence	Chargé de mission
DEPIEDS Jacques	CC Haute-Provence	Président
PLANCHE Fanny	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Chargée de mission
BERTRANDY Samuel	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Directeur OTI
FAVRE Chantal	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Présidente OTI

RIPERT Gilles	CC Pays d'Apt Luberon	Président
PERELLO Didier	CC Pays d'Apt Luberon	Vice-Président
BARBIER Emilie	CC Pays d'Apt Luberon	Chargée de mission aménagement
RODRIGUEZ Jean-Jacques	CC Pays d'Apt Luberon	Directeur OTI
DELAHAYE Franck	CC Monts du Vaucluse Luberon	Directeur OTI
DECUIGNIERES Jacques	Communauté territoriale Sud Luberon	Elu délégué, Maire de La Bastidonne
CHATEL Laure	Communauté territoriale Sud Luberon	Directrice OTI
CLEMENT Martine	Communauté territoriale Sud Luberon	Agent de développement touristique
FARCIS Pascale	Communauté territoriale Sud Luberon	Chargée communication et tourisme
GUILLAUD SAUMUR Benjamin	Ville de Manosque	Directeur OT
DECORMIS CHARIGNON Chantal	Ville de Pertuis	Directrice OT
RINJONNEAU Anne	CD04	Chef de service tourisme
SCHNEIDER Julie	CD04	Chargée de mission tourisme
MARBOUTIN Nadège	CD04	Chargée de mission tourisme
BASCHIERA Caroline	CD84	Chef de service tourisme
AURAY Julien	CRT PACA	Chargé de mission tourisme durable
VITI BERTRIN Florence	ADT04	Chargée d'opération
GEVAUDANT Alain	ADT84	Observatoire manager opérationnel
PALPANT Sylvie	Vélo Loisirs Provence	Directrice
BARROIS Mathieu	OKHRA – Conservatoire des ocres	Président
MICHEL Laurence	Association Alpes de Lumière	Chef de projet
PERESSINOTTI Dominique	Association culturelle des Mines de Bruoux	Gérant

Participants aux entretiens

AUGIER Olivier	ProvenceHippoServices	Gérant
AURAY Julien	CRT PACA	Chargé de mission tourisme
BARROIS Mathieu	Okhra - Conservatoire des ocres & de la couleur	Président
BERGER André	Parc naturel régional du Luberon CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Président de la Commission Valorisation des Territoires
BERTRANDY Samuel	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Directeur OTI
BOURGUIGNON Muriel	Pays de Haute Provence	Directrice
CHATEL Laure	Communauté territoriale Sud Luberon	Directrice OTI
CROVARA Nina	Le Mas des Grès	Gérante
CUREL Olivier	CC Pays d'Apt Luberon	Maire d'Apt
DECORMIS CHARIGNON Chantal	Commune de Pertuis	Directrice OT
DECUIGNIERES Jacques	Parc naturel régional du Luberon Communauté territoriale Sud Luberon	Maire La Bastidonne
DELAHAYE Franck	CC Monts du Vaucluse Luberon	Directeur OTI
DELAYE Christophe	Fug'en Cimes – ACC	Gérant
EYSETTE Marion	Parc naturel régional du Luberon	Chargée d'études urbanisme et paysage
GARNIER Eric	Parc naturel régional du Luberon	Chargé d'études APN
GEVAUDANT Alain	ADT84	Observatoire manager opérationnel
GINESTOUS Nils	Région PACA – Service Montagne Massif Alpin	Chargé de mission
GIRAUD Bastien	Fédération Nationale des Bistrots de Pays	Coordinateur
GUILLAUD SAUMUR Benjamin	Ville de Manosque	Directeur OT
LATRUFFE Sébastien	Les crins de Gaïa	Gérant
LE NY Laurent	Parc naturel régional du Luberon	Conseiller politiques territoriales

LEGAL Sébastien	Parc naturel régional du Luberon	Chargé d'étude réseau naturel géologique
MARTY Serge	Parc naturel régional du Luberon	Directeur
MAUREL Mylène	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de mission agriculture & tourisme
PALPANT Sylvie	Vélo Loisirs Provence	Directrice
PLANCHE Fanny	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	Chargée de mission APN
PERESSINOTTI Dominique	Les mines de Bruoux	Gérant
REYNAUD Laure	Parc naturel régional du Luberon	Chargée de projet Tourisme Durable Interparc PACA
RINJONNEAU Anne	CG04	Chef du service Tourisme
RODRIGUEZ Jean-Jacques	CC Pays d'Apt Luberon	Directeur OTI
SID Franck	Vacances Léo Lagrange	Directeur d'exploitation
VITI BERTRIN Florence	ADT04	Chargée d'opération

Annexe 2 : éléments de diagnostic territorial

Le diagnostic territorial constitue la base de l'analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) présentée en partie 2 et ayant permis de dégager les priorités.

Un territoire du Massif Alpin

L'espace valléen est traversé par le massif du Luberon, qui se compose du Petit Luberon (deux plateaux étagés entre 400 et 700 m), du Grand Luberon (succession de collines avec un sommet, le Mourre Nègre, culminant à 1125 m) et du Luberon Oriental. Il est délimité au sud et à l'est par la vallée de la Durance, et au nord par les Monts de Vaucluse (1256 m) et la montagne de Lure (1826 m).

Les unités paysagères structurent l'espace valléen et les entités qui le composent. Le massif du Luberon forme une barrière naturelle entre le « nord Luberon » et le « sud Luberon ». L'est de l'espace valléen se distingue, d'une part, par son relief plus marqué (massif de Lure, plateaux bas-alpins, collines de Vachères) et, d'autre part, par son appartenance au département des Alpes-de-Haute-Provence.

Les unités paysagères de l'espace valléen (source : DREAL PACA)

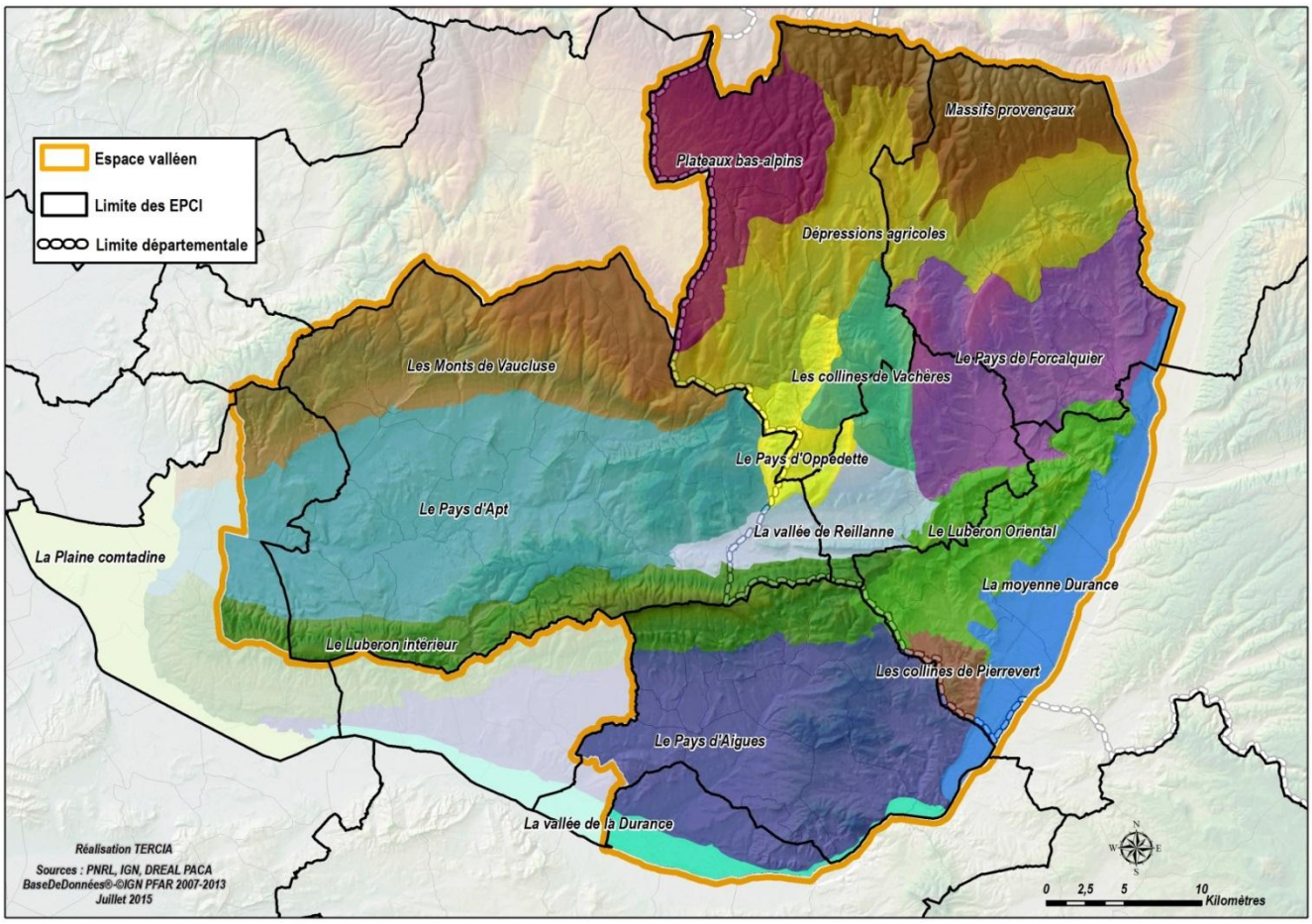

Comme sur l'ensemble du Massif Alpin, la population des communes de l'espace valléen reste peu élevée avec une densité de population faible. Près des trois quarts des communes ont une densité de population inférieure à 50 habitants au km^2. Le territoire se distingue toutefois par la présence de 5 « villes » de plus de 4 000 habitants : Apt, Forcalquier, Manosque, La Tour d'Aigues et Pertuis.

Très attractif, le territoire connaît depuis plusieurs décennies une hausse de sa population. Ces arrivées de population viennent accentuer les phénomènes de périurbanisation. L'effet est particulièrement visible autour de Apt et au centre du Luberon jusqu'au nord de Pertuis, où les nouvelles installations se font dans les zones les moins denses. Le territoire est également marqué par la place importante des résidences secondaires liée à son attractivité touristique. Enfin, il est touché par deux phénomènes qui ont une forte influence sur le type de logements à produire : un vieillissement conséquent de la population et des niveaux de revenu contrastés, avec la présence de poches de pauvreté dans certains secteurs notamment autour des villes d'Apt et de Cavaillon.

Population des communes de l'espace valléen (source : INSEE)

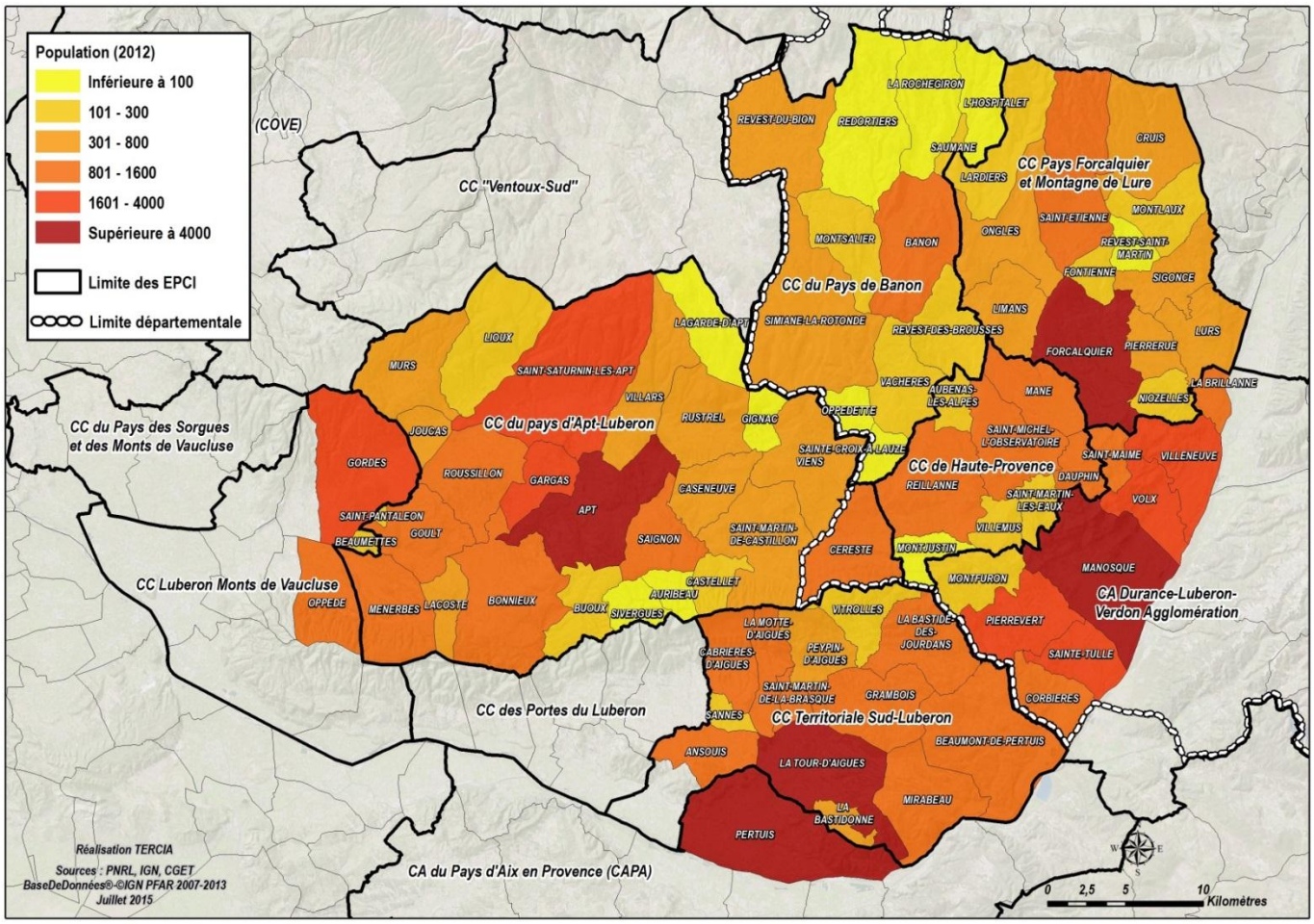

L'emploi touristique est important sur le territoire. Le CGET chiffrait en 2008 le poids moyen relatif de l'emploi touristique à 1,4 des communes du territoire (1 étant la moyenne nationale). Il reste toutefois moins fort que sur d'autres territoires voisins, comme le Verdon avec un indice de 3,8 ou le Queyras avec 6, mais équivalent à celui des communes du PNR des Baronnies Provençales (1,2).

Situé aux portes d'entités urbaines en extension permanente, le territoire et sa population doivent trouver les moyens d'harmoniser périurbanisation et conservation des particularités naturelles de ce territoire (biodiversité, paysages, traditions architecturales et culturelles).

L'Espace Valléen : une entité remarquable de patrimoine naturel et culturel alpin

Un patrimoine naturel, agricole et forestier remarquable, commun au territoire avec des spécificités dans les bassins de vie touristiques

Le territoire se situe au carrefour de trois des quatre principales régions biogéographiques de l'Europe de l'ouest (méditerranéenne, continentale et alpine), avec des conditions de reliefs très contrastées (montagnes, gorges, plaines, plateaux d'altitude, etc.) déterminant une très grande variété de microclimats. On retrouve également sur le territoire la présence de nombreux affleurements géologiques et sites paléontologiques. Dans le bassin « Provence en Luberon », les affleurements de sables ocreux ou massif des ocres présentent l'un des éléments paysagers les plus remarquables de la région du Luberon avec des richesses botaniques uniques en Provence.

Malgré un réseau hydrographique diversifié (Durance, Calavon, Largue, Laye, etc.), les points d'eau et notamment de baignade se font rares sur le territoire. Dans le bassin « Luberon Côté Sud », l'étang de la Bonde destiné à l'irrigation agricole fait office de lieu de baignade tandis que le site naturel et protégé des 7 lacs offre un lieu de ballade et de pêche. Dans le bassin « Provence en Luberon », une base de loisirs se trouve en bordure du plan d'eau de la Riaille à proximité d'Apt offrant diverses activités nautiques et terrestres (voile, pédalo, kayak VTT, tir à l'arc, escalade). Enfin, sur le bassin « Haute Provence » Luberon Lure, le plan d'eau des Vannades à proximité de Manosque permet de nombreuses activités sportives : voile, aviron, pédalo, baignade surveillée.

Illustration 1 : Falaise d'ocres à Roussillon et les 7 lacs de la vallée d'Aigues

En étant classé Réserve de biosphère avec une partie en Parc naturel régional et avec 9 sites Natura 2000, le territoire confirme également sa grande richesse faunistique et floristique. On peut situer le nombre d'espèces à plus de 1 500 pour les végétaux (30% de la flore française), 2 300 pour les lépidoptères (40% des espèces françaises), 21 espèces de chauves-souris (70% des espèces françaises) et 135 espèces d'oiseaux (50% de l'avifaune française). Outre les chauves-souris, plusieurs espèces menacées sont présentes sur le territoire, comme par exemple le vautour percnoptère.

L'espace agricole représente plus de la moitié du territoire avec une importante surface pastorale. Par sa situation géographique et son histoire, le territoire recèle une grande diversité d'espèces fruitières, légumières, fourragères et céréalières, avec plus de 13 signes de qualité (AOC, IGP, etc.) mais aussi des races spécifiques asines, caprines et ovines, adaptées

aux montagnes sèches de l'arrière-pays provençal. Parmi les signes de qualité, on retrouve par exemple l'AOC Côtes du Luberon particulièrement présent sur le bassin « Luberon Côté Sud », mais aussi l'AOC Banon pour le fromage de chèvre fermier sur le bassin « Haute Provence » Luberon Lure. La production viticole et maraichère est particulièrement importante sur le bassin de vie touristique « Luberon Côté Sud » avec notamment la pomme de terre de Pertuis. D'autres productions spécifiques sont présentes sur le territoire, comme les olives et la truffe. En termes de produits transformés, les fruits confits sont une spécialité du territoire, plus particulièrement du bassin « Provence en Luberon ». Enfin, la lavande, paysage typique de la Provence, se retrouve à de nombreux endroits de l'espace valléen.

Illustration 2 : Champ de lavande, fromage AOC Banon, pomme de terre de Pertuis, fruits confits

La commercialisation en circuits courts est présente depuis plusieurs années et se développe de manière croissante sur le territoire, notamment avec l'action du Parc naturel régional. Les marchés paysans et magasins de producteurs sont nombreux sur le territoire. La vente directe est particulièrement structurée sur le bassin de vie touristique « Haute-Provence » Luberon Lure, territoire où a été créé le concept des « bistrots de pays ».

Enfin, la forêt est particulièrement présente et remarquable sur le territoire, notamment avec l'existence de hêtraies et de chênaies sessiliflores. Une Charte forestière de territoire Luberon-Lure, issue de la fusion des chartes forestières du Luberon et de la Montagne de Lure, a été signée dans le cadre d'un appel à projets de la Région, visant l'animation et l'organisation de la gestion durable de la forêt, l'accueil du public et la protection contre l'incendie et la valorisation des bois.

Un patrimoine culturel riche et propre au territoire

L'action de l'Homme a construit au fil du temps un patrimoine culturel propre au territoire. Le territoire comprend un patrimoine bâti spécifique avec notamment les villages perchés, les constructions en pierres sèches (bories) et les châteaux de la vallée d'Aigues. Plusieurs villages ont été labellisés : 5 villages classés « plus beaux villages de France » sur le bassin « Provence en Luberon » (sur les 18 classés en la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), 5 villages et cités de caractère (label départemental) sur le bassin de vie touristique « Haute-Provence » Luberon Lure.

Illustration 3 : Village des Bories à Gordes

Sur le bassin de vie touristique « Haute-Provence » Luberon Lure tout particulièrement, les paysages sont marqués par l'extraction des ressources minérales (charbon, gypse, sel, etc.). Exploitées au départ de façon rudimentaire par les habitants puis industriellement à partir du XIXème siècle, de nombreuses preuves de cette activité subsistent sur le territoire (mines, fours, bâtiments d'exploitation) et quelques musées en retracent l'histoire (Saint-Maime, Vachères, etc.). Sur le bassin « Provence en Luberon », l'exploitation des ocres encore présente aujourd'hui, témoigne d'un savoir-faire ancestral (mines de Bruoux, usine d'ocre mathieu).

Le territoire « Haute-Provence » Luberon Lure est également marqué par le passage de l'artiste Jean Giono et les sites emblématiques qu'il a laissé, notamment au Contadour dans la montagne de Lure. Plusieurs évènements et musées lui sont consacrés, principalement à Manosque.

L'artisanat d'art (poterie, céramique, santonnier) est particulièrement présent sur le territoire. Il est encore plus prégnant dans le bassin de vie « Haute-Provence » Luberon Lure, autour de Forcalquier avec le recensement de plus de 40 ateliers représentant une quinzaine de familles différentes de métiers et l'organisation depuis la fin des années 1990 de la Biennale des Savoir-faire et Métiers d'art qui attire 5 000 visiteurs. Dans le bassin « Luberon Côté Sud », un salon international des arts sud Luberon a lieu tous les ans permettant à travers une ballade itinérante à travers 7 villages de découvrir le travail de créateurs internationaux.

Le bassin « Haute-Provence » Luberon Lure se caractérise également par un territoire riche en saveurs et senteurs, avec la présence de l'Université Européenne des Senteurs & Saveurs et de nombreuses entreprises en lien avec les huiles essentielles et la cosmétique (ex : l'Occitane), les produits agricoles transformés tels que le fromage de chèvre (AOC Banon), l'huile d'olive (ex : Oliviers & co), la confiture, le miel ou la confiserie. Plusieurs de ces acteurs socio-économiques ont choisi de développer collectivement la « route des saveurs et des senteurs ».

Les évènements culturels sont nombreux sur le territoire toute l'année, mais tout particulièrement en été. Parmi les festivals musicaux, on peut nommer le Festival Durance Luberon, le Luberon Jazz Festival, les Musicales d'Oppède, les Rencontres Musicales de Haute-Provence, Les Férréofolies ou bien le Festival Goult au Jazz. De nombreuses fêtes ou foires sont organisées autour des produits du terroir (figues, amandes, vin, cerise, lavande, blé dur, olive, truffe). En février, le carnaval typiquement provençal avec le Caramentran, a lieu dans plusieurs communes.

De multiples activités de pleine nature maillant le territoire

L'offre d'activités de pleine nature est nombreuse sur le territoire. La plus structurée reste le cyclotourisme, développée avec Vélo Loisirs Provence. Plusieurs parcours cyclotouristiques ont été créés, dont un sur l'ensemble de l'espace valléen et d'autres dans les bassins de vie touristique (ex : Autour du Luberon à vélo, Les Ocres à vélo, Le Pays de Forcalquier - Montagne de Lure à vélo, La Véloroute - Voie Verte du Calavon, Lourmarin, Vitrolles-en-Luberon). Le territoire accueille également l'eurovéloroute 8 rejoignant l'Espagne à la Grèce. Il offre de nombreux circuits de randonnée (7 GR et de très nombreux sentiers de pays et de petites randonnées valorisés par des topos guides et des cartes), de VTT, une via ferrata et des parcours d'escalade (ex : falaises de Bruoux), manquant toutefois encore de lisibilité pour les touristes.

16 circuits équestres et 2 grandes itinérances, soit 520 km de balade, sont disponibles sur le territoire. Une offre de balade en montgolfière est assurée par « France Montgolfière » dans le bassin de vie « Haute-Provence » Luberon Lure où des baptêmes d'une demi-journée sont proposés. Des évènements sportifs ont lieu sur le territoire comme le Marathon du Luberon.

Les activités hivernales sont pratiquées essentiellement sur la montagne de Lure. Bien que l'enneigement soit aléatoire, la montagne de Lure est bien fréquentée pour l'initiation au ski alpin, la luge ou la raquette à neige. La randonnée nordique est également pratiquée. En proposant 2 pistes et 2 téléskis, la station constitue le lieu idéal pour avoir un premier contact avec la neige, particulièrement appréciée par les habitants de proximité (proche centres urbains, tarifs peu élevés). Elle accueille plusieurs manifestations comme la journée nationale de la raquette, le trail pédestre de Lure et le challenge Lure-Nostalgie. La montagne de Lure offre en outre la possibilité de pratiquer à l'année différentes activités sportives et ludiques comme la randonnée (pédestre, équestre), le VTT et le cyclotourisme. La station a fait l'objet de réaménagement en station « 4 saisons » dans le cadre du Programme d'Aménagement Durable et Solidaire Activités de pleine nature.

Illustration 4 : Cyclotourisme et station de la montagne de Lure

L'astronomie fait partie de la culture du territoire avec la présence de plusieurs observatoires (Saint-Michel-l'Observatoire, Lagarde-d'Apt), et la société astronomique de la montagne de Lure (SAML). Le faible éclairage du territoire et la bonne qualité de l'air rend ce site propice aux observations nocturnes. Tous les ans a lieu un rendez-vous incontournable pour les touristes et locaux, « L'Eté astro » à Saint-Michel-L'observatoire.

Une clientèle plutôt familiale avec un nombre important d'excursionnistes

Il est nécessaire de distinguer deux types de touristes qui viennent découvrir le territoire : les **excursionnistes** et les **séjournants**. Les excursionnistes visitent un site mais ne vont pas séjourner sur le lieu. Ils séjournent alors soit dans un autre endroit de l'Espace Valléen, soit dans un autre territoire, ou alors sont résidents de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou des régions de proximité (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes). L'enquête du CRT PACA 2011 chiffre le nombre d'excursionnistes à 5 millions en 2011 sur le périmètre du PNR du Luberon, dont un quart correspond à des touristes séjournant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en dehors du périmètre du PNR.

Au sein de l'Espace Valléen, un flux important d'excursionnistes se dirige vers le bassin « Provence en Luberon » avec les sites incontournables que sont les Ocres et le village de Gordes (cf. carte Partie 2). Environ 600 000 entrées sont dénombrées sur les Ocres (source :

rapport d'activité) dont 250 000 entrées payantes recensées sur le sentier des Ocres. Pour le village de Gordes, 800 000 à 1 millions de visiteurs seraient enregistrés par an.

Sur le bassin « Haute Provence » Luberon Lure, le nombre de visiteurs à l'année est moins important mais reste conséquent avec, par exemple, 90 000 visiteurs à l'OTI de la CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, 100 000 visiteurs au site de l'Occitane, 15 000 visiteurs en été à Saint-Michel-L'observatoire, 15 000 visiteurs en hiver à la station de la montagne de Lure.

L'étude du CRT PACA chiffre à 1,5 millions le nombre de séjournants sur le périmètre du PNR du Luberon en 2011. La clientèle française représenterait selon les acteurs du territoire 70% de l'ensemble. C'est une clientèle plutôt familiale (ou entre amis) avec enfants.

Le tourisme affinitaire est très présent sur le territoire par rapport aux territoires voisins, surtout dans le sud du territoire. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, la part de l'hébergement non marchand est supérieure à 50%.

Tableau 4 : Nuitées, lits et répartition hébergement marchand/non marchand par bassin de vie touristique (source : OTI)

	N nuitées / an	N lits identifiés	Part heb. march/non march
« Provence en Luberon »	5 millions	15 000	50% / 50%
« Luberon Côté Sud »	0,5 millions	2 500	40% / 60%
« Haute Provence » Luberon Lure	1 million	5 000	30% / 70%

Sur le bassin « Provence en Luberon », l'été représente 51% de la fréquentation touristique contre 18% en hiver avec principalement de l'hébergement non marchand, 19% le printemps et 12% l'automne. Sur le bassin « Haute-Provence » Luberon Lure, l'été concentre 50% des séjours également et l'hiver seulement 10%. **Le développement d'une offre touristique à l'année allant au-delà de la saison estivale constitue un des enjeux de la démarche espace valléen.**

Une offre d'hébergement éclatée sur le territoire

S'agissant des hébergements marchands, le territoire se distingue par une offre relativement éclatée sur l'ensemble du territoire. Les hébergements locatifs de type chambre d'hôte, meublés de tourisme sont particulièrement présents, notamment à l'est et au sud du territoire. Les hôtels sont plus nombreux sur le bassin de vie touristique « Provence en Luberon » à proximité des sites emblématiques (Ocres, Gordes) et au niveau des portes d'entrée du territoire (Pertuis, Manosque et ses communes alentours). L'hôtellerie de plein air est peu représentée sur le territoire par rapport aux autres types d'établissement, quelques-uns sont localisés dans le « Luberon Côté Sud » et le bassin « Haute-Provence » Luberon Lure. L'offre d'hébergement à la nuit en semaine reste rare sur le territoire.

Les établissements d'hébergement marchand, par type d'hébergement (source : ADT04, ADT84)

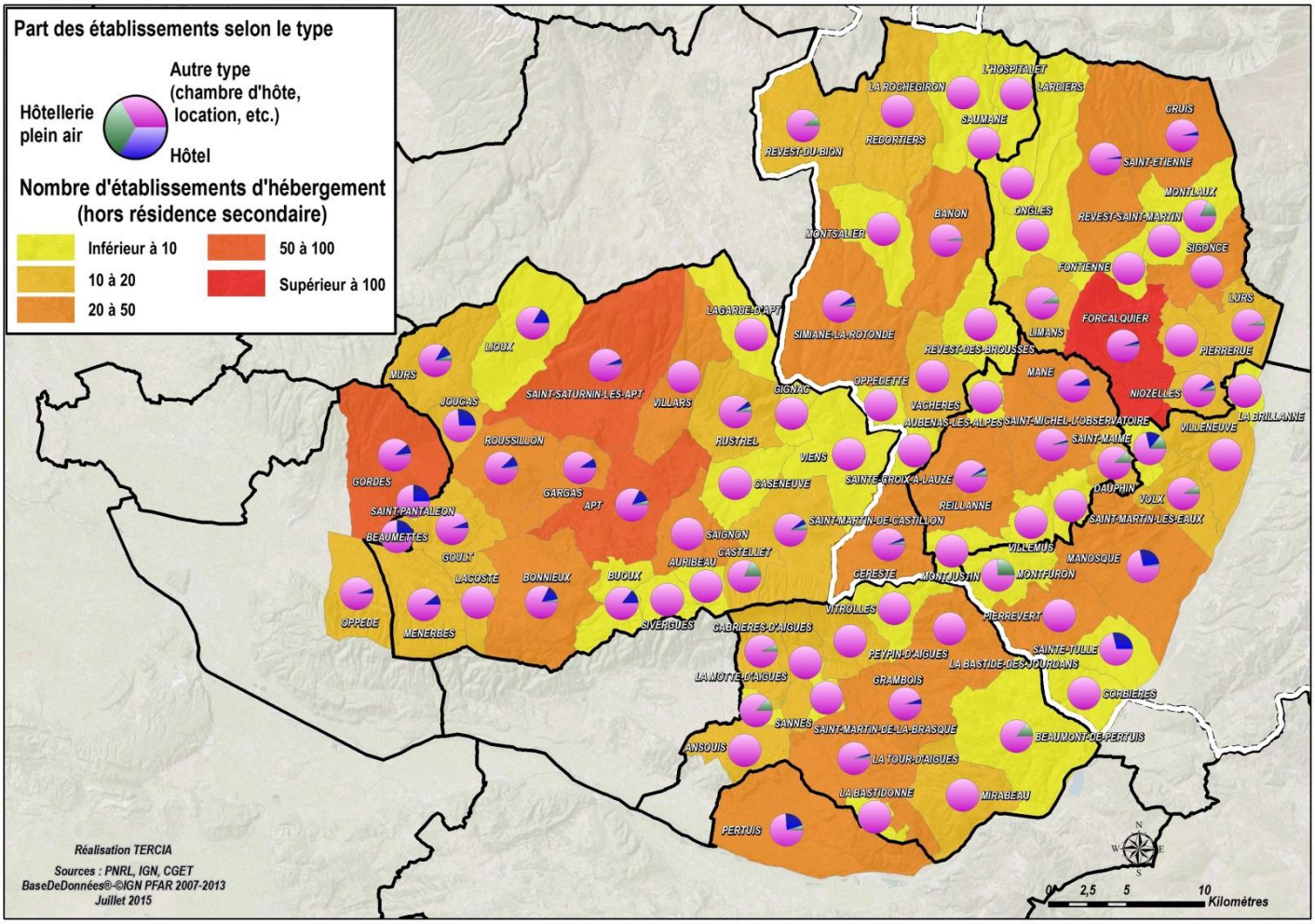

Le territoire offre une large diversité de gamme d'hébergement, avec une qualité importante puisque les deux tiers des établissements classés ont au moins 3 étoiles ou équivalent. Les établissements de plus de 4 étoiles ou équivalents se retrouvent un peu partout sur le territoire, notamment autour du site de Gordes, de la ville de Forcalquier, et dans le bassin « Luberon Côté Sud ».

Les établissements d'hébergement marchand et leur classement (source : ADT04, ADT84)

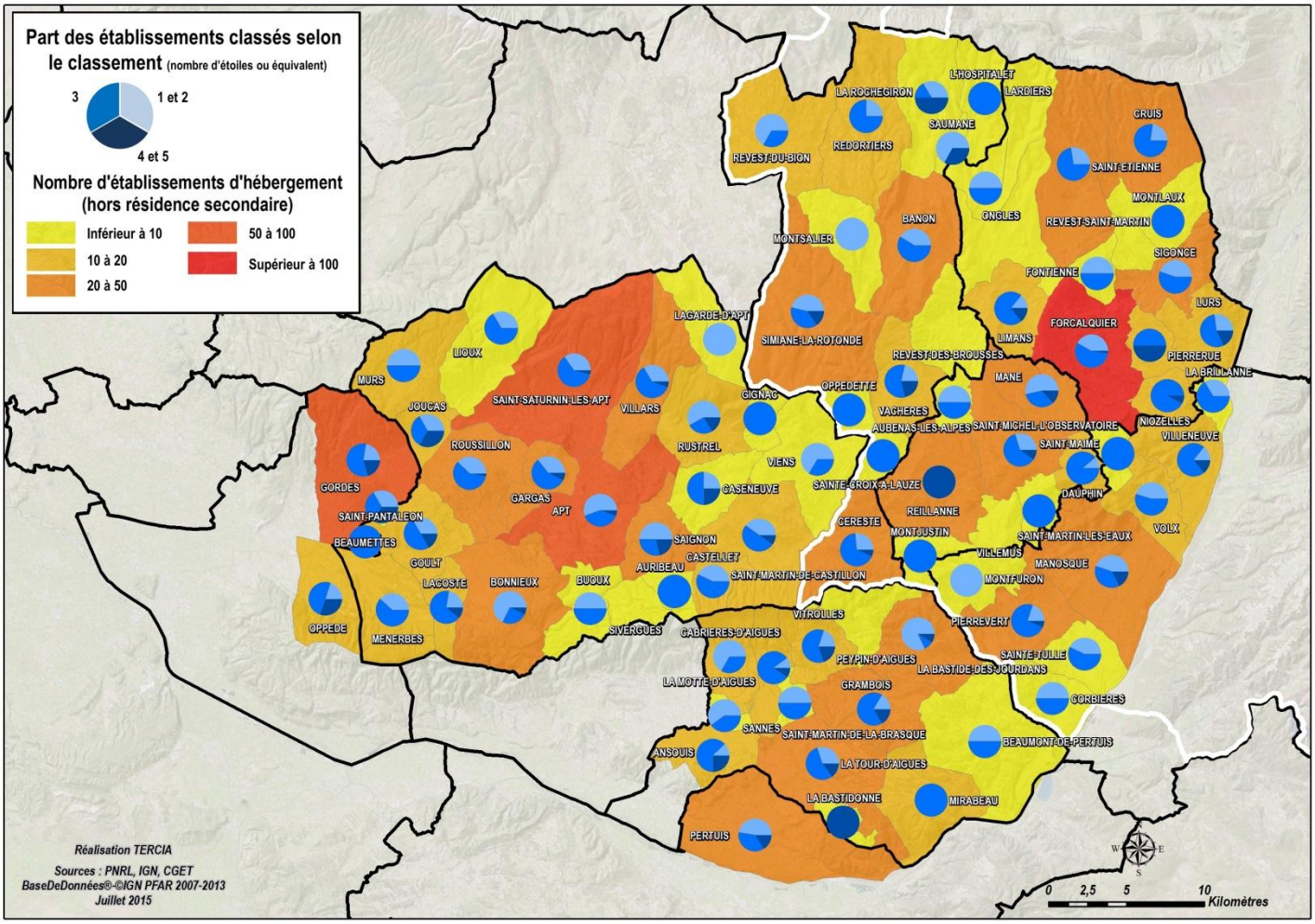

De nombreux acteurs du tourisme sur le territoire

Au moment de l'élaboration de la stratégie de l'Espace Valléen, quatre offices de tourisme intercommunaux (OTI) étaient concernés sur le territoire et ont défini, ou vont définir, leur propre schéma de développement touristique :

- L'OTI du Pays d'Apt-Luberon pour la CCPAL ;
- L'OTI Luberon Durance pour la COTELUB ;
- L'OTI du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure pour la CCPFML ;
- L'OTI Luberon Monts de Vaucluse pour la CCLMV.

19 offices de tourisme communaux et points d'accueil touristiques subsistent sur le territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon dispose de trois points d'accueil sur le territoire : la Maison du Parc à Apt, la Maison de la Biodiversité à Manosque, le Château de l'environnement à Buoux. De plus, des bureaux du Parc sont installés dans l'office de tourisme de Forcalquier.

Localisation des offices de tourisme et points d'accueil touristiques, et des points d'accueil du Parc naturel régional du Luberon (réalisation : Tercia consultants)

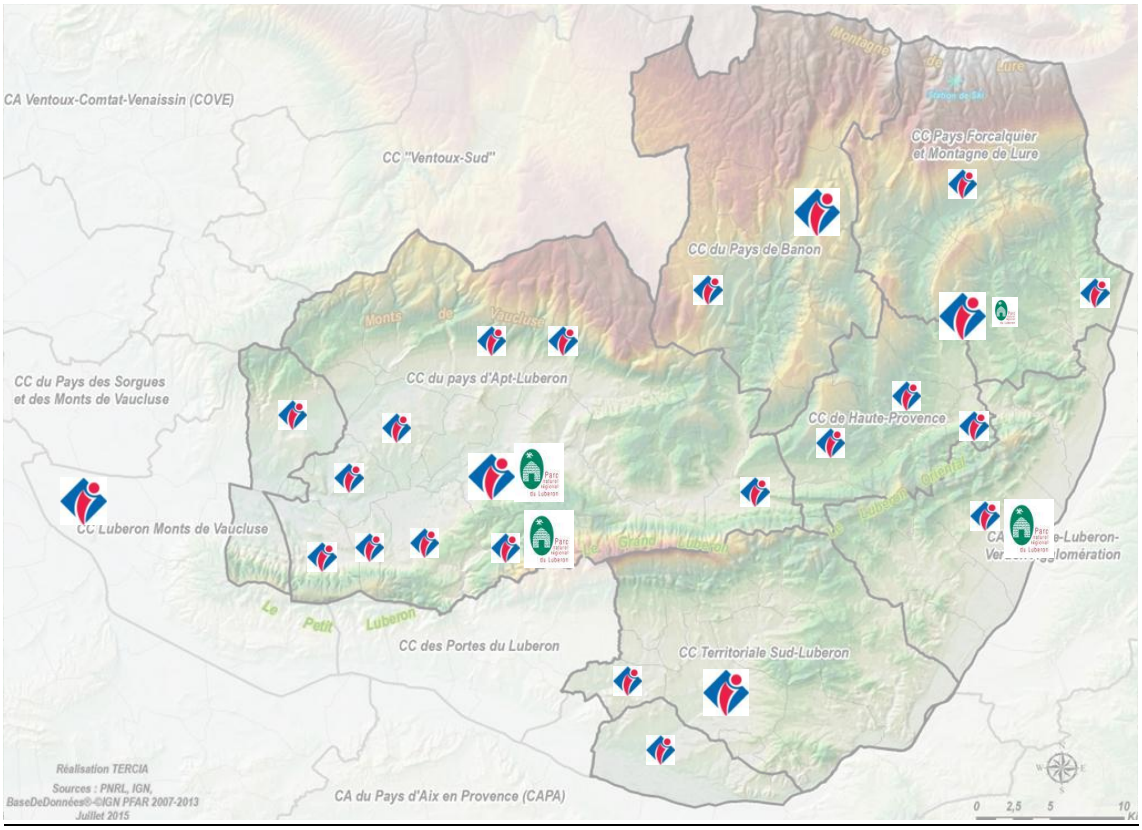

De nombreux acteurs socio-professionnels du tourisme sont présents sur le territoire, dans différents domaines : restauration, hébergement (dont gites panda, bienvenue à la ferme, hôtel au naturel), activités de pleine nature (cyclotourisme, circuits équestres, randonnée, escalade, via ferrata, montgolfière, parapente, VTT, spéléologie, balade en calèche, accompagnateur en montagne, guide de pays, etc.), agritourisme, artisanat d'art. Certaines têtes de réseaux d'acteurs sont installées sur le territoire comme Vélo Loisir Provence et la Fédération nationale des Bistrots de Pays.

Localisation des activités touristiques (sites culturels, produits du terroir, activités sportives) (sources : ADT84, ADT04)

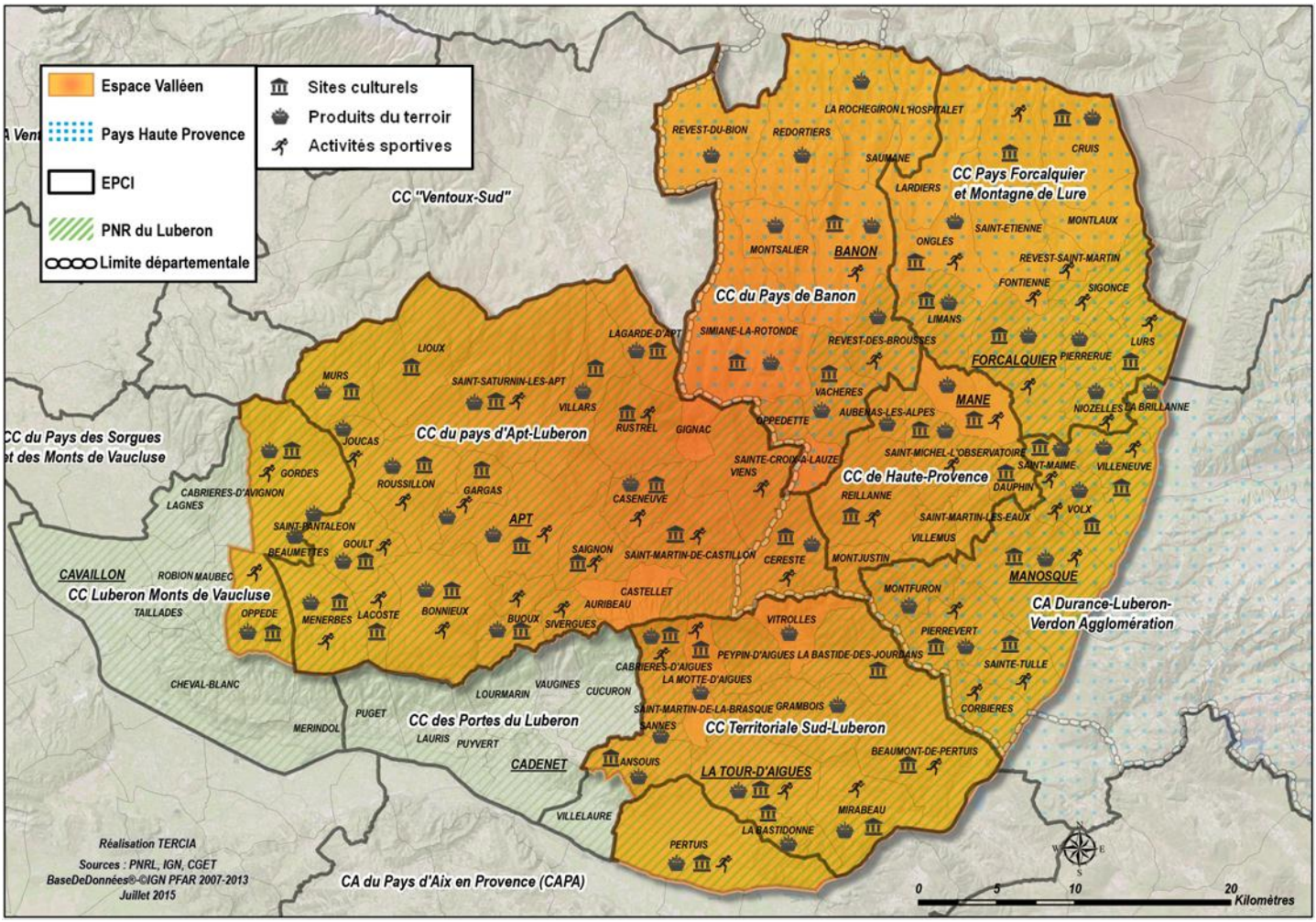

Les transports et la mobilité, enjeux majeurs du territoire

La mobilité constitue un enjeu majeur pour ce territoire, qui est à la fois moins doté en infrastructures et services de transport public que des espaces plus urbains et confronté à des besoins importants. Les principaux besoins identifiés sont les déplacements domicile-travail tant en interne que dans le cadre d'échanges avec les territoires voisins, et les déplacements liés aux excursions des touristes afin de réduire la surfréquentation de certains sites fragilisant les milieux et impactant l'image perçue par la clientèle.

S'agissant du réseau viaire, le territoire est desservi par deux autoroutes via Cavaillon et la frontière Est de l'Espace valléen (Manosque, La Brillanne, Mirabeau, Pertuis). Une route principale traverse le territoire de Cavaillon à Lurs et à Volx, une autre longe la frontière Est de l'Espace Valléen en parallèle de l'autoroute.

Le territoire est entouré de plusieurs accès ferroviaires. Trois gares TER sont présentes : La Brillanne, Manosque, Pertuis. On peut noter également la localisation d'une gare TER à Cavaillon. Le territoire est à proximité de deux gares TGV : Avignon, Aix-en-Provence. Enfin, un aéroport est situé à Avignon offrant des destinations pour l'Angleterre.

Le territoire est couvert par plusieurs réseaux de bus. Le réseau de bus du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence dessert 10 communes du territoire (sur les 43 communes du territoire situées sur le département). Celui du Conseil Départemental du Vaucluse dessert 27 communes (sur 41). Les Lignes Express Régionales (LER) en Région PACA offrent une alternative à la voiture individuelle sur les routes principales (traversée, frontière Est).

L'agglomération Durance Luberon Verdon ayant la compétence transport a développé une ligne de bus allant de La Brillanne à la commune des Corbières. La communauté d'agglomération du pays d'Aix propose également une offre de transport en bus (Aix en Bus) avec notamment une fréquence de bus importante entre Aix-en-Provence et Pertuis à un tarif avantageux (1,10€ toutes les 30mn).

La ville de Manosque a développé sa propre offre de transport urbain gratuit, Manobus, qui dessert les quartiers excentrés de la ville et l'été, le camping municipal et la base de loisirs et de sports nautiques Les Vannades. Le Comité de bassin d'Emploi du Pays d'Apt a créé une centrale de mobilité Zapt qui donne accès à l'information sur les solutions de mobilité (transports en commun, vélos, taxi, scooters) et fait rencontrer des covoitureurs. La ville d'Apt met en place l'été une navette de bus gratuite pour accéder au marché du centre-ville.

Les modalités de transport (hors mobilité douce) sur l'Espace Valléen

(sources : CG04, CG84, DLVA, Région PACA)

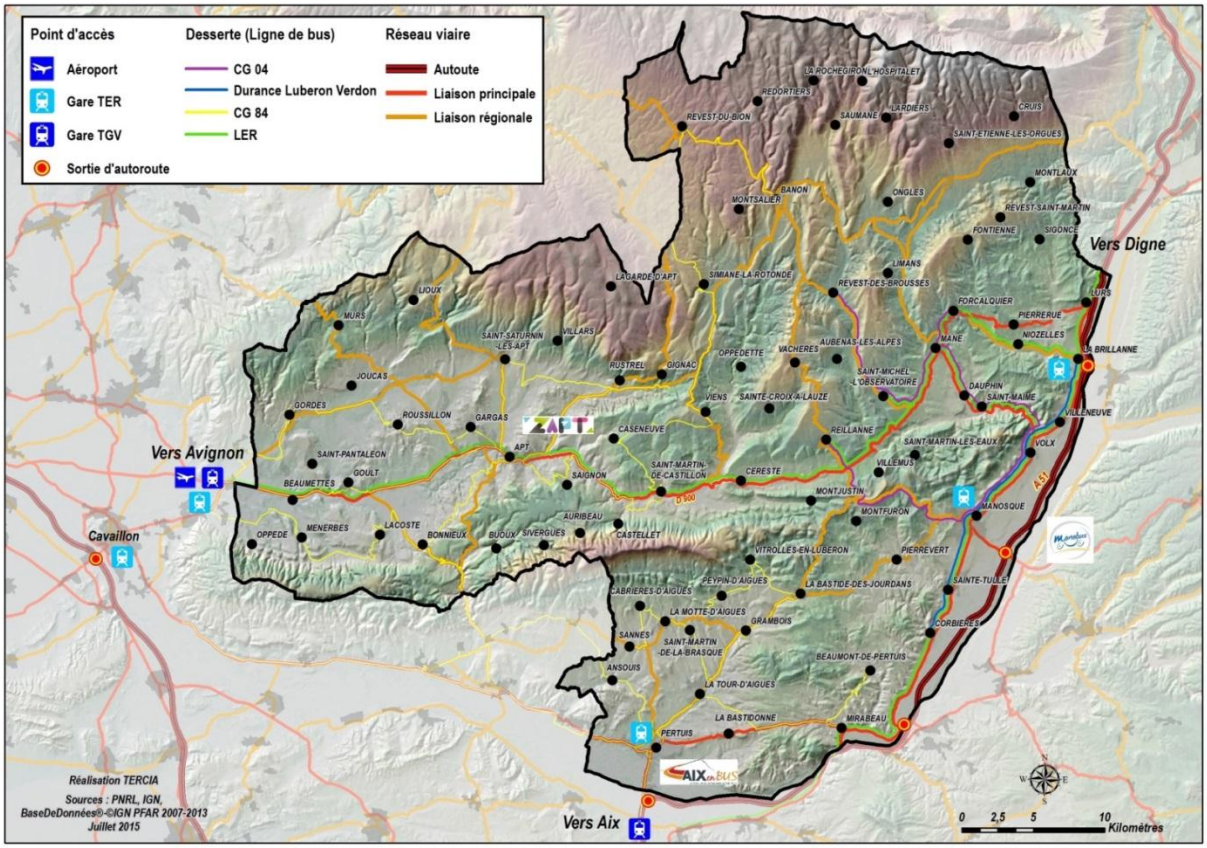

S'agissant de la mobilité douce, le territoire possède de nombreuses voies cyclables et porte tout particulièrement depuis plusieurs années le projet de prolongation du tronçon actuel de l'Eurovéloroute n°8 jusqu'à Cavaillon et Manosque. L'idée est également de relier cet équipement structurant à des solutions de desserte locale maillées avec les villages avoisinants

et les pôles multimodaux du territoire ou des territoires voisins (Cavaillon, Apt, Pertuis, Manosque…). Cet équipement constitue un outil de développement pour le territoire tant d'un point de vue touristique qu'économique.

La candidature « Luberon – Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergies » a été labellisée en 2015 dans le cadre de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Le territoire souhaite inciter dans ce cadre au développement du parc de véhicules électriques en installant des bornes de recharge électrique à différents endroits du territoire et notamment au niveau des sites emblématiques.

Un niveau d'accès aux services satisfaisant mais présentant des lacunes et points de vigilance

Les éléments présentés ci-dessous sont pour partie basés sur l'analyse menée dans le cadre de la démarche LEADER « Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable » et adaptée au territoire de l'Espace valléen, par ailleurs très proche dans son périmètre.

Globalement, l'analyse des données de l'INSEE nous montre que l'offre de services de proximité a sensiblement augmenté sur la période 1990-2012. Ce constat vaut tant pour les services marchands que non marchand, dont l'augmentation se situe aux alentours de +50%. Les emplois afférents augmentent en conséquence, mais plus rapidement pour le grand commerce que pour le commerce de proximité. Cette évolution disparate suggère une certaine polarisation autour des principales villes du territoire, de nature à renforcer le besoin de mobilité des populations.

En matière d'éducation, les emplois tendent à sensiblement augmenter eux-aussi, contrairement à celui des élèves scolarisés. Les emplois liés à l'action sociale connaissent eux aussi une nette progression, de l'ordre de +70% entre 1990 et 2012, et concernent tant la prise en charge des personnes âgées que l'accueil des jeunes enfants. Dans l'ensemble positif, le constat ne doit pour autant pas cacher la disparité de cette offre au sein du territoire. En effet, si une grande partie de la population est proche d'un pôle de services, quelques parties du nord et du sud-est du territoire restent en bonne partie exclues. L'évolution suivie par les services de santé dresse elle-aussi un tableau mitigé. En premier lieu, si elle a pu augmenter de près d'un tiers sur les deux dernières décennies, en lien avec l'évolution démographique et le vieillissement de la population, elle connait sur les dernières années une tendance à la baisse. Celle-ci se traduit par une diminution marquée du nombre d'emplois salariés dans les activités pour la santé humaine (environ -20%), quand la Région PACA a de son côté connu un accroissement de +10%. D'autre part, cette évolution générale cache ici encore des disparités au sein du territoire. De fait, à mesure que le service de santé se spécialise, de moins en moins de communes sont directement concernées : ainsi deux fois moins de communes accueillent un chirurgien-dentiste qu'au minimum un infirmier. Les pôles démographiques sont ici encore logiquement favorisés.

Il est par ailleurs à noter qu'outre le taux de couverture actuel, une vigilance doit être accordée au maintien du niveau de service. La tendance générale semble en effet être au vieillissement des chefs d'entreprises des TPE et des artisans qui, compte-tenu de la difficulté de reprise de certaines activités, suppose à plus ou moins long terme une raréfaction de celles-ci (coiffure, boucherie, boulangerie), dans les espaces non centraux tout du moins.

Concernant le numérique, sur la dernière décennie les TIC et leurs usages se sont largement développés au sein du territoire de l'Espace valléen. Ils ont été porteurs d'un certain nombre d'effets positifs : désenclavement, facteur de développement des entreprises, du tourisme, de la culture, de diversification des méthodes éducatives, de la formation professionnelle, etc. Malgré cette tendance globalement positive, des zones blanches numériques sont répertoriées sur le territoire. L'absence d'accès à internet sur l'ensemble du territoire constitue une réelle faiblesse, face à la demande en pleine croissance d'accès à internet par les habitants et visiteurs. Elle limite également le développement d'outils numériques innovants au service de la valorisation du patrimoine.

Un territoire fragilisé par le changement climatique cherchant à prendre en compte les impacts attendus

Le territoire est fortement concerné par le changement climatique. Le secteur agricole pourrait être un des principaux secteurs économiques du territoire impactés. Plusieurs effets sont à prévoir : raréfaction des terres disponibles pour le pastoralisme, évolution des productions agricoles et par conséquent des paysages, réduction accrue du nombre d'exploitations agricoles en lien avec le vieillissement de la population agricole et la non-transmission des exploitations d'où baisse de l'activité économique du territoire.

Des effets sont également à prévoir sur l'enneigement de la station de la montagne de Lure et par conséquent sur les activités hivernales qui lui sont liées. La ressource en eau potable constitue aussi un enjeu majeur face au changement climatique, avec l'actuelle dépendance du territoire à la Durance. Des difficultés d'approvisionnement sont déjà présentes sur l'ouest du territoire, sur le bassin versant de la Largue.

Les pics de chaleur importants peuvent enfin réduire l'attrait du territoire pour les touristiques, qui privilégieront d'autres destinations avec des conditions climatiques plus clémentes (ex : Bretagne, Auvergne, etc.).

Le territoire s'est impliqué depuis plusieurs années sur la thématique du changement climatique, et notamment en faveur de la transition énergétique. L'étude des vulnérabilités et des opportunités du territoire face au coût de l'énergie et au changement climatique conduite en 2014 par le Parc du Luberon, avait en effet souligné une « balance commerciale énergétique » largement déficitaire. L'étude avait montré qu'il existe des opportunités pour de nouvelles filières économiques locales (circuits courts, artisanats du BTP et de l'efficacité énergétique…) ainsi que des possibilités de réduire la dépendance du territoire en matière d'énergie. Depuis plusieurs années, le territoire s'est donc impliqué dans la transition énergétique, avec notamment le développement des énergies renouvelables (mise en place de chaufferies-bois dans les communes, démarche expérimentale de création de centrales villageoises pour la production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques), l'efficacité énergétique dans le patrimoine public (dispositif SEDEL, qui mobilise des conseillers en énergie partagé du Parc, intervenant dans les communes et intercommunalités volontaires du territoire), l'optimisation de l'éclairage public, la construction de bâtiments publics basse consommation et l'emploi de matériaux biosourcés, l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments agricoles existants, et les économies sur la consommation en eau du patrimoine public.

Parmi les actions emblématiques de la candidature « Luberon – Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergies », peuvent être citées des approches intégrées de la rénovation thermique publique et privée des bâtiments, une plateforme de la mobilité avec des programmes d'aménagement adaptés au milieu rural, la diffusion d'un concept de « centrales villageoises » et la création de sociétés locales portées par des citoyens, et la poursuite de projets engagés sur la politique bois-énergie, les circuits courts alimentaires et les matériaux bio-sourcés.

En outre, le programme LEADER, porté par une majorité du territoire et qui couvre également le périmètre du CRET du Pays de Haute-Provence, vise notamment à accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergies nouvelles, à soutenir les éco-pratiques et l'éco-citoyenneté et à développer les pratiques circulaires.

Enfin, le territoire est engagé dans plusieurs démarches en matière de responsabilité sociétale des entreprises et/ou des organisations, comme le dispositif « Entreprendre durablement en Luberon », animé par le Parc, les chambres consulaires et les Comités de bassin d'emploi.

Une dimension sociale au cœur du développement du territoire

Le Parc naturel régional et ses communes adhérentes, composant une grande partie de l'espace valléen, font de l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie un des enjeux inscrits dans la Charte. Cela inclut le maintien dans les villages des services de base indispensables aux personnes, y compris une offre en logement économiquement accessible à une population ne pouvant plus répondre aux prix d'un marché foncier en constante augmentation. Dans cette perspective, le territoire accompagne les démarches de création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire, conçues entre partenaires locaux et répondant à des besoins économiques et sociaux encore mal couverts par l'économie de marché dans les domaines de l'agriculture, du tourisme ou des services aux personnes.

Cet enjeu est d'autant important du fait du développement des résidences secondaires sur le territoire et du vieillissement de la population. La volonté de maintenir une vie sociale et économique permanente dans les centres anciens des communes est présente sur le territoire. Elle se traduit notamment par la diversification de l'offre en logements vers des formes urbaines moins consommatrices d'espace, mixant secteur privé, secteur public, accession à la propriété, locatif conventionné, habitat individuel et habitat collectif.

L'esprit Bistrot de Pays, originaire de Forcalquier, rejoint cette volonté en considérant les bistrots ruraux comme des lieux uniques de rencontre, de lien social, de découverte et d'animation locale. Les bistrots constituent par ailleurs parfois les seuls points de services de proximité encore présents au sein des villages.

Le développement harmonieux du territoire passe notamment par un développement des équipements et des usages du numérique. Actuellement, il existe encore des zones blanches sur le territoire. Les besoins sont présents à la fois chez les touristes et les habitants. Au-delà des opérations menées par les opérateurs, certaines actions ont été lancées pour remédier à ce déficit. L'office de tourisme à Forcalquier propose par exemple un espace d'accès au wifi gratuit pour tous (habitants, touristes).

Dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable, le Parc naturel régional s'engage à développer l'accessibilité de l'offre touristique du territoire, en améliorant l'accueil et les services pour un accès égal aux personnes valides et non valides, en innovant pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées aux activités sportives de nature, et accroître leur autonomie, et en renforçant la solidarité localement en favorisant les échanges entre les différents publics.

Annexe 3 : Vérification de la cohérence avec le cadre régional et interrégional

Grille d'évaluation par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Critère	Partie
Valeur ajoutée attendue du financement régional en cohérence avec la politique montagne PACA 2015-2020	
Le document comprend un diagnostic territorial stratégique prenant en compte le cadre de la politique régionale montagne tout en décrivant les enjeux du territoire	2
Les atouts patrimoniaux spécifiques du territoire sont décrits	2
La stratégie couvre a minima le champ de l'aménagement (dont le SCoT existant ou à venir), le secteur touristique et les activités de service. Elle résume les étapes passées et présente la nouvelle étape envisagée	3
La stratégie décrit son inscription dans l'un au moins des paris du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)	3
Le document décrit précisément les objectifs stratégiques, c'est-à-dire les changements pouvant être atteints à l'horizon 2020 (et non de simples objectifs opérationnels liés aux réalisations)	3
Une dynamique de création de valeur économique à partir du patrimoine alpin est décrite de façon concrète et elle comprend des activités novatrices	3
Il est confirmé que la création de valeur économique est locale	3
Le patrimoine alpin est abordé à la fois sous un angle naturel et culturel, avec au moins un volet hors neige, et au moins un volet à destination des habitants locaux	2
La recherche d'une interface avec le patrimoine agricole et forestier est confirmée	3
La stratégie de gestion raisonnée des ressources est décrite de façon concrète	3.7
La stratégie comprend un développement de services. Il s'agit de services à la fois pour les habitants et les touristes et visiteurs, et ces services sont décrits de façon concrète	3
La stratégie donne la priorité à l'accès au numérique et à l'écomobilité dans le développement de services qui est proposé	3
L'inclusion du public jeune est confirmée	3
Prise en compte des priorités transversales cohérence et adaptation au changement climatique	
Le diagnostic décrit les liens avec les stratégies 'espace valléen' des territoires voisins Le diagnostic décrit les initiatives des niveaux territoriaux infra et supra et les modalités envisagées pour assurer la cohérence entre initiatives	2 3.11
Le diagnostic décrit l'articulation avec Leader (méthode et acteurs, stratégie, opérations)	3.10
Le diagnostic décrit la participation des élus communaux à la stratégie 'espace valléen' et confirme leur adhésion	1.3 3.6
La stratégie décrit les mesures envisagées pour renforcer l'adaptation au changement climatique, avec au moins une action concrète de renforcement de la capacité d'adaptation	3.7
Ingénierie	
La présence d'un chef de projet 'espace valléen' et d'une équipe projet dédiée est démontrée	3.5
La mise en place d'un comité de pilotage dédié et d'un comité technique est décrite	3.6
Le comité de pilotage inclut bien les acteurs incontournables du territoire	3.6
Autres modalités de mise en œuvre	
La participation des acteurs du territoire à l'étape de la conception et de la mise en œuvre est confirmée, y compris les acteurs privés et associatifs	1.3 3.6
La commercialisation des activités touristiques implique les acteurs privés du territoire lorsqu'ils sont présents	3

Les mesures d'information du public à toutes les étapes du processus sont décrites	1.3 ; 3.6
Le plan de suivi-évaluation préconisé par la Région est compris et intégré	3.4
Les mesures prises pour assurer la transparence des cofinancements sont décrites	3.3
Le document définit le territoire du Massif et présente la structure porteuse	3.1
Le plan d'action comprend un calendrier prévisionnel 2015-2020	3.2
Complétude du document de projet	
Le document décrit précisément les bénéficiaires pressentis	3.2
Le plan d'action comprend une maquette financière précisant l'autofinancement et les cofinancements prévus, d'un montant total inférieur au plafond, un ordre de grandeur étant a minima fourni pour les principales opérations	3.3
L'équilibre financier à 5 ans est décrit de façon réaliste, avec un calcul de l'incidence des nouveaux investissements sur l'endettement et la description des mesures prises pour réduire cet endettement	3.3
La minimisation et la compensation de l'impact environnemental éventuellement généré par les aménagements sont démontrées	3.7

Eléments spécifiques au cadre du POIA

Sources : * document de programme POIA – autres critères : texte de l'appel à projets « sélection des espaces valléens ».

Critère	Partie
Diagnostic	
Les conditions de vie des saisonniers et pluriactifs sont décrites	Annexe 2
Stratégie	
La stratégie répond aux enjeux alpins de diversification touristique par le développement de la découverte des patrimoines naturels et culturels de montagne	3
L'approche intégrée de développement territorial est décrite	3
Le périmètre de l'espace valléen est cohérent physiquement, économiquement et socialement, et pertinent	3.1
*Un chapitre est dédié à l'objectif stratégique OS 1 du POIA « accroître la découverte du massif toute l'année par la valorisation du patrimoine naturel et culturel »	3
*L'espace valléen favorise la découverte et l'accueil en montagne des publics jeunes et des populations à revenu modeste	3
La démarche s'inscrit dans la stratégie et la gouvernance du territoire de projet, notamment dans une dimension participative	1.2
*L'inscription des enjeux et objectifs dans le cadre de la CIMA est décrite	3.8
Plan d'actions	
Le plan d'action permet la mise en œuvre sur 3 ans de la stratégie pluriannuelle déclinée annuellement	3.2
Les actions sont des solutions innovantes, expérimentales et transférables	3.2
Le plan d'actions est hiérarchisé (enjeux, objectifs opérationnels)	3.2
La durabilité (aspects sociaux, économiques et environnementaux) du plan d'actions est démontrée	3.7
La stratégie financière est précisée	3.3
Un dispositif d'évaluation quantitatif et qualitatif est proposé	3.4
Une ingénierie est dédiée à la mise en œuvre du plan stratégique, le profil de poste est décrit	3.5
La gouvernance est ouverte aux acteurs socioéconomiques	3.6
Les techniciens et élus participeront aux réseaux du Massif	3.8
Des thématiques interrégionales sont définies pour mettre en œuvre des actions interrégionales	3.8
Impact environnemental	
La démarche s'inscrit dans le cadre du respect de normes et labels environnementaux pour la garantie d'un tourisme durable	3.7
Les impacts environnementaux des aménagements sont décrits notamment en termes de hausse des mobilités, du niveau d'émission de CO_2, de déchets et de la pression sur la biodiversité	3.7
Les mesures prévues pour la limitation, réduction et compensation des impacts environnementaux sont démontrées	3.7
La stratégie sera soumise pour avis au comité de pilotage de chaque site Natura 2000	1.2
Les directives de protection « Habitats » et « Oiseaux » sont respectées	3.7
Les travaux et aménagements intègrent les critères d'efficience énergétique et de l'utilisation de matériaux biosourcés et ressources locaux	3.7
Les travaux et aménagements sont compatibles avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée	3.7
Si du matériau bois est utilisé, il sera certifié « bois des Alpes »	3.7
Indicateurs	
L'ingénierie permettra le recueil d'informations relatives à la fréquentation sur sites et des données d'impact environnemental	3.2

Les indicateurs de performance (consommation de la maquette, infrastructures de mise en valeur patrimoniale) sont cités	3.4
La contribution à l'indicateur de contexte « évolution des nuitées estivales » est positif	3.4
Complétude du document de projet	
Les enjeux stratégiques du territoire sur lesquels reposent les objectifs globaux à atteindre sur 6 ans sont décrits	2
Le périmètre pertinent et cohérent de l'espace valléen est défini	3.1
Les modalités de mise en œuvre d'un modèle de gouvernance dont décrites	3.6
Les modalités d'articulation de l'espace valléen avec les autres échelles territoriales, et avec les actions interrégionales du massif des Alpes sont décrites	3.8 3.11 3.6
La cartographie décrit le périmètre de l'espace valléen, les limites communales, intercommunales, Parcs, des Pays/CRET, CDDRA et GAL LEADER	CARTE 1 CARTE 2 CARTE 3
La cartographie décrit les espaces à enjeux impactés par la stratégie mise en œuvre	CARTE 4
La méthodologie mise en œuvre pour aboutir à ce projet est décrite : phasage, concertation gouvernance, moyens mis en place, AMO	1.2 Annexe 1

Annexe 4 : Profil de poste – chef de projet Espace Valléen

Le chef de projet mobilise des compétences de développement territorial, d'animation et d'outils de gestion de projet. Il/elle contribue à la fois au pilotage stratégique et au pilotage opérationnel du projet.

Le chef de projet coordonne l'équipe projet sous l'encadrement de la chargée de mission agriculture tourisme du Parc et en relation directe avec le président du comité de pilotage Espace Valléen.

Il/elle assure le bon déroulement des travaux du comité technique et du comité de pilotage et coordonne les évaluations.

Il/elle produit et actualise le plan d'action détaillé, le tableau d'avancement et de financement des opérations, et les bilans annuels de suivi pour l'ensemble de la stratégie et de ses actions. Il/elle délègue le pilotage opérationnel des opérations à leur porteur.

Il/elle est en charge de l'organisation annuelle des Rencontres du tourisme durable. Il/elle est l'interlocuteur des financeurs. Il/elle participe au réseau des Espaces Valléens, y compris les actions d'évaluation et de capitalisation.

Répartition prévisionnelle du temps de travail :

- 50% coordination du programme espace valléen

- 25% participation au réseau interrégional des espaces valléens

- 25% gestion administrative et financière, et suivi-évaluation

4 pôles de compétences attendus :

- des capacités d'animation, de coordination et de mobilisation des acteurs

- des capacités d'organisation

- des capacités de gestion (programmes, budgets)

- une expertise dans le champ du tourisme, sur les dispositifs, les procédures et réalités de terrain.

Annexe 5 : Liste des communes de l'Espace Valléen

Commune	Intercommunalité	Pop 2012	Commune	Intercommunalité	Pop 2012
Corbières	DLVA	1 041	**Gignac**	CCPAL	50
La Brillanne	DLVA	1 027	**Goult**	CCPAL	1 147
Manosque	DLVA	22 099	**Joucas**	CCPAL	325
Montfuron	DLVA	204	**Lacoste**	CCPAL	404
Pierrevert	DLVA	3 699	**Lagarde-d'Apt**	CCPAL	35
Sainte-Tulle	DLVA	3 376	**Lioux**	CCPAL	243
Saint-Maime	DLVA	812	**Ménerbes**	CCPAL	1 019
Villeneuve	DLVA	3 713	**Murs**	CCPAL	410
Volx	DLVA	3 090	**Roussillon**	CCPAL	1 318
Pertuis	CAPA	19 141	**Rustrel**	CCPAL	753
Ansouis	COTELUB	1 157	**Saignon**	CCPAL	1 017
Beaumont-de-Pertuis	COTELUB	1 093	**Saint-Martin-de-Castillon**	CCPAL	741
Cabrières-d'Aigues	COTELUB	867	**Saint-Pantaléon**	CCPAL	201
Grambois	COTELUB	1 154	**Saint-Saturnin-lès-Apt**	CCPAL	2 726
La Bastide-des-Jourdans	COTELUB	1 328	**Sivergues**	CCPAL	42
La Bastidonne	COTELUB	701	**Viens**	CCPAL	617
La Motte-d'Aigues	COTELUB	1 330	**Villars**	CCPAL	794
La Tour-d'Aigues	COTELUB	4 115	**Banon**	CCPB	1 057
Mirabeau	COTELUB	1 203	**La Rochegiron**	CCPB	97
Peypin-d'Aigues	COTELUB	615	**L'Hospitalet**	CCPB	89
Saint-Martin-de-la-Brasque	COTELUB	822	**Montsalier**	CCPB	111
Sannes	COTELUB	176	**Oppedette**	CCPB	61
Vitrolles-en-Lubéron	COTELUB	207	**Redortiers**	CCPB	67
Aubenas-les-Alpes	CCHP	105	**Revest-des-Brousses**	CCPB	272
Dauphin	CCHP	806	**Revest-du-Bion**	CCPB	585
Mane	CCHP	1 386	**Sainte-Croix-à-Lauze**	CCPB	81
Montjustin	CCHP	53	**Saumane**	CCPB	109
Reillanne	CCHP	1 552	**Simiane-la-Rotonde**	CCPB	602
Saint-Martin-les-Eaux	CCHP	110	**Vachères**	CCPB	265
Saint-Michel-l'Observatoire	CCHP	1 196	**Cruis**	CCPFML	637
Villemus	CCHP	175	**Fontienne**	CCPFML	132
Beaumettes	CCLMV	245	**Forcalquier**	CCPFML	4 775
Gordes	CCLMV	2 001	**Lardiers**	CCPFML	115

Commune	Intercommunalité	Pop 2012	Commune	Intercommunalité	Pop 2012
Oppède	CCLMV	1 339	**Limans**	CCPFML	329
Apt	CCPAL	11 979	**Lurs**	CCPFML	377
Auribeau	CCPAL	74	**Montlaux**	CCPFML	115
Bonnieux	CCPAL	1 395	**Niozelles**	CCPFML	272
Buoux	CCPAL	118	**Ongles**	CCPFML	347
Caseneuve	CCPAL	502	**Pierrerue**	CCPFML	521
Castellet	CCPAL	119	**Revest-Saint-Martin**	CCPFML	64
Céreste	CCPAL	1 242	**Saint-Étienne-les-Orgues**	CCPFML	1 234
Gargas	CCPAL	2 843	**Sigonce**	CCPFML	399

Annexe 6 : Liste de la documentation consultée

- Rapport de candidature du PNR du Luberon pour la Charte Européenne du Tourisme Durable pour les espaces protégés
- Examen périodique – Réserve de biosphère Luberon Lure
- Enquête clientèle CRT PACA 2011 – PNR du Luberon
- Enquête clientèle CRT PACA 2011 – Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Fiches projet CRET Haute Provence et CRET Territoire Luberon
- Stratégie de développement local – GAL Haute Provence Luberon
- Charte PNR Luberon Objectif 2021
- Etudes liées à l'Opération Grand Site – L'Archipel des Ocres
- Projet d'Aménagement de la micro Station de Lure
- Convention régionale de développement solidaire et durable des activités de pleine nature – Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Note de positionnement projet interparc PACA « itinérance »
- Comptes rendus de la Commission Valorisation des Territoires du PNR Luberon
- Stratégie de positionnement touristique du PNR Luberon
- Convention d'objectifs entre la Communauté Territoriale sud Luberon et l'Office de Tourisme Luberon Durance
- Stratégie 2013-2016 – Office de tourisme de Manosque
- Positionnement touristique de l'Office de tourisme Luberon Durance
- Plan de développement – Office de Tourisme Intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Etude de définition d'un projet oenotouristique en Luberon

Déclaration du candidat

Je, soussigné Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Luberon, confirme l'exactitude des renseignements contenus dans le dossier de candidature.

Nous restons à la disposition des services instructeurs pour fournir tout élément complémentaire.

Fait à Apt, le 14 septembre 2015